



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT



ENGAGEMENT ET MOBILISATION AU SERVICE DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DE L'ETAT
DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT
2012



Préambule

ENGAGEMENT ET MOBILISATION AU SERVICE DU TERRITOIRE

« *La Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration* », article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

Si la présentation du rapport d'activités des services territoriaux au Conseil Général par le représentant de l'État est une obligation légale depuis la loi de décentralisation du 2 mars 1982 (article L.3121-26), elle est avant tout un acte de transparence et d'échange.

C'est l'occasion de saluer le travail quotidien des agents de la fonction publique d'État, qui donnent le meilleur d'eux-mêmes au service de l'intérêt général pour un service public de qualité.

La présence de l'État dans ce département reste forte et les transformations qu'il connaît actuellement ont pour but de concentrer son action sur les missions essentielles, pour des politiques publiques toujours plus efficaces, avec le souci d'offrir le meilleur service à l'usager. Plus resserré, plus stratégique, l'État dans le Territoire de Belfort s'organise autour des services de la préfecture en étroite coordination avec les directions départementales interministérielles.

Ce rapport d'activité, sans prétendre à l'exhaustivité, témoigne de la diversité et de la complexité des champs d'intervention de celles et ceux qui animent au quotidien l'action de l'État.

Il décline en activités concrètes l'indispensable lien avec les collectivités territoriales, dont les lois de décentralisation ont élargi les champs d'intervention en clarifiant les compétences et en renforçant la confiance réciproque et le partenariat avec l'État.

L'année écoulée a été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle carte de l'intercommunalité dans le Territoire de Belfort. Le travail engagé s'est poursuivi et s'achèvera en 2013 en concertation avec les élus et les collectivités, afin de finaliser les transferts financiers et la réalisation des nouvelles compétences.

Mais la priorité a été et demeure le soutien à l'activité économique et la sauvegarde des emplois avec la mise en œuvre des dispositifs arrêtés par le gouvernement.

Mais qui dit contexte économique difficile dit besoin de renforcer la cohésion sociale dans un effort collectif, plus que jamais au centre des préoccupations des décideurs publics.

L'aménagement du territoire, le développement des infrastructures ont également été une préoccupation de tous les instants dans ce département où les projets structurants sont nombreux. L'hôpital médian, la ligne Belfort-Delle, l'échangeur de Sévenans, le site du Technom, le programme des stations d'épuration, autant de dossiers aujourd'hui engagés en partenariat avec les collectivités locales pour l'avenir du Territoire.

Toutefois, la sécurité et la protection des populations continuent d'être le cœur de mon action, afin d'assurer aux habitants du département la tranquillité publique à laquelle ils aspirent.

Enfin, dans le souci d'aboutir à un État recentré sur ses missions régaliennes, plus simple dans son organisation pour les élus comme pour tous les usagers de l'administration et toujours plus efficace dans l'exercice de ses missions, il nous faudra en 2013 continuer de mettre en place la modernisation de l'administration territoriale.

Ce chantier est un défi qu'il nous faudra relever et réussir au moment où nos concitoyens sont à l'écoute et en demande aujourd'hui encore plus qu'hier de la parole de l'Etat.

Jean-Robert Lopez
Préfet du Territoire de Belfort



Sommaire

SOUTENIR, ORGANISER, DYNAMISER L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

Notre action 1 : l'État apporte un soutien renforcé aux entreprises en difficulté

Notre action 2 : l'État anticipe les effets de la conjoncture sur l'activité des entreprises et l'emploi et accompagne les procédures de licenciements

Notre action 3 : l'État concentre son effort sur le développement d'un emploi durable

PENSER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR RENFORCER SON ATTRACTIVITE

Notre action 1 : l'État participe activement à la création en France d'un pôle d'excellence mondial d'intégration des systèmes pour l'énergie

Notre action 2 : la valorisation de l'espace médian

Notre action 3 : l'État s'associe au projet de pôle d'échange multimodal

Notre action 4 : l'État porte une attention particulière au réaménagement touristique du Ballon d'Alsace

Notre action 5 : l'État participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants

L'ETAT SOLIDAIRE : UNE ACTION ORIENTEE VERS LE RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE

Notre action 1 : la politique de la ville

Notre action 2 : l'État mobilisé pour l'insertion des personnes vulnérables

Notre action 3 : l'État supporte le logement social et responsable

GARANTIR LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Notre action 1 : l'État garantit la sécurité et l'ordre publics

Notre action 2 : l'État mène une action volontariste sur la sécurité routière

Notre action 3 : l'État déploie ses dispositifs en matière de sécurité civile

FAVORISER L'INTEGRATION CITOYENNE DES POPULATIONS IMMIGREES DANS UN CADRE MAITRISE

Notre action 1 : la délivrance des titres dans le cadre de l'immigration régulière et le traitement des demandes d'asile

Notre action 2 : l'État porte son effort sur le traitement du contentieux

Notre action 3 : encourager l'intégration des étrangers qui souhaitent acquérir la nationalité française et la diffusion des valeurs républicaines

MODERNISER LE SERVICE PUBLIC ET ADAPTER L'ADMINISTRATION

Notre action 1 : la réforme de l'Etat territorial

Notre action 2 : le service des usagers

Notre action 3 : améliorer la qualité de l'action et du service public

DEVELOPPER UN PARTENARIAT PRIVILEGIE AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Notre action 1 : l'État soutient les collectivités dans la réalisation de projets

Notre action 2 : déploiement d'une nouvelle offre de services auprès des collectivités territoriales

Notre action 3 : dépenses et recettes des collectivités

Notre action 4 : la mise en œuvre du nouveau schéma de coopération intercommunale

Notre action 5 : le contrôle des actes des collectivités territoriales

L'EDUCATION, PRIORITE NATIONALE

Notre action 1 : bilan de l'année scolaire 2011-2012 dans le premier degré

Notre action 2 : bilan de l'année scolaire 2011-2012 dans le second degré

Notre action 3 : la scolarisation des élèves handicapés

Notre action 4 : perspectives pour l'année 2013-2014

Notre action 5 : activité de mémoire avec les scolaires

Action 1 : Dans le Territoire de Belfort, l'État apporte un soutien renforcé aux entreprises en difficultés

En 2012, les services de l'Etat ont poursuivi leur mobilisation en direction des entreprises. Plusieurs instances associant les acteurs économiques et financiers du département, la Banque de France, l'Unité Territoriale de la Direction Régionale pour l'Économie, la Concurrence, la Consommation, le Travail et l'Emploi (DIRECCTE), la Direction départementale des finances publiques (DDFiP) et le Commissaire au redressement productif ont œuvré pour assurer un suivi rapproché des entreprises en difficultés.

→ L'ÉTAT SUIT SPÉCIFIQUEMENT LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ ET ORGANISE DES RÉUNIONS D'INFORMATION SUR LES DISPOSITIFS D'AIDES MIS EN PLACE PAR L'ÉTAT

Le 31 janvier 2012 a été organisée en partenariat avec la Préfecture de Région Franche-Comté, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région et celle du Territoire de Belfort une réunion d'information à destination des chefs d'entreprises de l'Aire Urbaine sur les dispositifs d'accompagnement existants. Une soixantaine de personnes étaient présentes.

Cette réunion a permis d'apporter des réponses concrètes aux questions des entrepreneurs que ce soit sur leurs projets de développement, d'innovation, leurs problèmes de trésorerie, d'emploi ou de relation avec leurs donneurs d'ordre. Cette réunion a été l'occasion d'écouter le témoignage d'entreprises ayant déjà bénéficié de ces mesures.

Une cellule régionale de veille et d'alerte précoce se réunit tous les quinze jours...

... pour trouver des solutions adaptées aux entreprises en difficultés.

Depuis sa mise en place, la cellule a suivi 11 dossiers d'entreprises du département :

- Un seul dossier a été clos négativement.
- Quatre dossiers se sont soldés positivement.
- Six dossiers font actuellement l'objet d'une attention particulière.

→ L'ÉTAT PARTICIPE AUX TRAVAUX DE LA CELLULE RÉGIONALE DE VEILLE ET D'ALERTE PRÉCOCE ANIMÉE PAR LE COMMISSAIRE AU REDRESSEMENT PRODUCTIF

Dans chaque région, une **cellule régionale de veille et d'alerte précoce** animée par le commissaire au redressement productif, présidée par le préfet de région et réunissant les préfets de départements, et composée de représentants des principaux services de l'État, et en tant que de besoin, élargie aux opérateurs concernés, aux collectivités territoriales et aux autres acteurs locaux, est chargée de veiller à ce que toutes les mesures destinées à identifier et prévenir les difficultés des entreprises de la région soient mises en œuvre.

Depuis sa mise en place, la cellule a suivi 11 dossiers d'entreprises belfortaines. Un seul dossier a été clos négativement. Quatre dossiers se sont soldés positivement. Six dossiers font actuellement l'objet d'une attention particulière.

Outre cette mission d'animation, le commissaire au redressement productif a pour objectif de soutenir les entreprises dans la résolution de leurs difficultés. Travaillant aux côtés des entreprises et, le cas échéant, de concert avec les mandataires de justice, il propose des solutions globales et pérennes pour les entreprises en difficultés de moins de 400 salariés, en dialogue avec les actionnaires, les banques, les créanciers, les clients et les fournisseurs, ainsi qu'avec la Banque de France. Il formule des recommandations en matière de mobilisation des dispositifs publics de soutien aux entreprises, voire propose l'étalement des dettes fiscales et/ou sociales. Le commissaire au redressement productif est, sur son territoire, le correspondant privilégié du Comité interministériel de restructuration industrielle pour les entreprises de plus de 400 salariés.

→ ACTION ET EXPERTISE ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

La **Commission Départementale de Financement de l'Economie (CDFE)**, coprésidée depuis 2009 par le Préfet et la Directrice Départementale des Finances Publiques a poursuivi en 2012 sa **mission d'information et d'échanges avec les acteurs économiques locaux** sur la situation des différents secteurs d'activité et des entreprises du département.
Cette Commission s'est réunie trois fois en 2012.

Parallèlement aux consultations des chefs d'entreprise au titre de l'aide et du conseil, la Commission des Chefs de Services Financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) a participé au **soutien des entreprises en proie à des difficultés conjoncturelles**. Guichet unique, situé à la Direction départementale des finances publiques qui offre à toute structure exerçant une activité économique qui le sollicite, en toute confidentialité, des délais de paiement pour ses dettes fiscales (TVA, impôts sur les sociétés, contribution économique territoriale,...), sociales (parts patronales des cotisations sociales, RSI, ...) et douanières. L'octroi d'un plan CCSF et le respect de l'échéancier entraîne la suspension des poursuites. À l'issue du plan, les créanciers peuvent accorder, sous conditions, une remise partielle des accessoires (majorations, pénalités, frais de poursuites...)
Ainsi les 6 réunions programmées ont permis d'examiner 13 dossiers d'entreprises sollicitant des demandes d'échéancier sur des impayés de dettes fiscales et sociales.

Enfin, la DDFiP a poursuivi en 2012 ses objectifs de célérité en matière de **remboursements aux entreprises** de certaines créances fiscales détenues sur l'Etat :

- restitution anticipée du Crédit Impôt Recherche,
remboursement accéléré d'excédents d'acomptes d'impôt sur les sociétés
- remboursement mensuel des crédits de TVA.

En 2012, la part des demandes de remboursement de crédit de TVA et des restitutions d'impôt sur les sociétés, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable traitées dans les 30 jours s'est élevée à 87,73 %.

Une CDFE réunie régulièrement...

Pour assurer le pilotage de la politique économique, en phase avec le tissu entrepreneurial

13 dossiers traités par la CCSF...

Pour apurer les situations d'endettement en période de crise

→ LE DISPOSITIF DE MÉDIATION DÉPARTEMENTALE DU CRÉDIT

Le dispositif de médiation, depuis son lancement en novembre 2008, a contribué en lien avec les services de l'Etat à :

- conforter 25 sociétés dans leur activité,
- **débloquer 3M€** de crédit (hors écrasement des dettes),
- **préserver 537 emplois**.

Les difficultés de financement touchant principalement les lignes de découvert et les besoins de crédit à court terme, constituent la principale cause de saisine du médiateur départemental (soit 98%). Par ailleurs, les dossiers traités le sont à 98% en lien avec les banques.

Les entreprises en médiation sont des TPE ou des PME de moins de 50 salariés. Par secteur d'activité, cela concerne le commerce à 40%, les services à 24%, le BTP à 16%, l'industrie à 16% et le secteur agricole à 4%.

Sur l'ensemble de l'année 2012, l'activité de la médiation du crédit s'est révélée paradoxalement calme tant sur le plan local que national. Dans le Territoire de Belfort, trois dossiers ont été déposés.



Visite de l'entreprise MGO

→ LES OUTILS DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI (CHÔMAGE PARTIEL, FNE-FORMATION)

En 2012, **79 demandes de chômage partiel** ont été instruites par l'unité territoriale de la DIRECCTE en 2012 contre 64 en 2011, représentant un volume de 249 019 heures autorisées au bénéfice de 48 établissements du département.

109 134 heures, contre 23 088 heures en 2011, ont été effectivement réalisées en 2012 concernant près de 3 600 salariés (1451 salariés en 2011), soit une hausse conséquente de + 372%.

Enfin, 5 établissements en 2012 (contre 7 en 2011) ont bénéficié du dispositif d'APLD (activité partielle de longue durée) mise en place par le gouvernement par décret en date du 29 avril 2009. Dans ce cadre, 23 263 heures ont été autorisées concernant 212 salariés en 2012. Pour mettre à profit ces périodes de sous activité pour former et qualifier leurs salariés, il a été proposé à ces entreprises de conclure des conventions au titre du FNE-Formation. 2 entreprises du département (2 également en 2011) ont ainsi accepté de conclure un accord avec l'UT de la Direccte pour un coût global pour l'Etat de 71 136€ contre 55 381.14€ en 2011.

Globalement, 563 891€ (contre 153 501.14€ en 2011) ont été versés par l'Etat aux entreprises du département en 2012 aux titres du chômage partiel (allocation spécifique, conventions d'APLD) et des conventions passées au titre du FNE formation.

Depuis le début d'année 2013, 50 entreprises bénéficient du chômage partiel pour un nombre d'heures sollicitées de 186 179 h concernant 1 602 salariés, correspondant à un taux de consommation de 11.86 % .

En 2012, l'État favorise le maintien dans l'emploi pour préserver nos savoir-faire :

79 demandes de chômage partiel en 2012, contre 64 en 2011, et près de 109 134h réalisées

2 conventions au titre du FNE-Formation, pour un montant de 71 130€

563 891€ versés au titre du chômage partiel

→ LE SOUTIEN AU SECTEUR AGRICOLE

Même si l'activité agricole est très minoritaire dans l'économie du département, elle n'en est pas moins importante et contribue pleinement à l'aménagement de nos territoires ruraux et à la qualité paysagère. La direction départementale des Territoires (DDT) met en œuvre les politiques publiques en faveur du développement de l'agriculture; elle accompagne l'agriculture départementale au travers la mise en œuvre de la **Politique Agricole Commune** (PAC) et de l'application des réglementations nationales. En particulier les services de la DDT gèrent et instruisent les demandes d'aides PAC déposées par les agriculteurs. Depuis plusieurs années, le développement de la Télédéclaration des aides PAC via l'outil TELEPAC se poursuit. **En 2013, plus de 2 exploitations sur trois ont déposé leur dossier PAC via TELEPAC dans le département contre une sur deux en 2012.** La DDT a organisé des séances de formation destinées à aider les agriculteurs à télédéclarer.

La DDT appuie en collaboration avec la chambre d'agriculture, les projets d'installation en agriculture qui se sont nettement développés depuis 2011 tout en se diversifiant, et instruit les aides à l'installation (dotation de jeunes agriculteurs, prêts bonifiés).

La création de la chambre interdépartementale d'agriculture au 1er janvier 2013 favorisera une relation de travail renouvelée entre les services de la DDT et les représentants du monde agricole.

Action 2 : L'État anticipe les effets de la conjoncture sur l'activité des entreprises et l'emploi et accompagne les procédures de licenciements

→ LES DÉMARCHES DE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPÉTENCES (GPEC) ENCOURAGÉES

L'unité territoriale de la DIRECCTE a conclu, en novembre 2012, une convention de préparation des entreprises aux enjeux de la GPEC avec la CCI 90 à l'égard des entreprises de commerce et de service du Territoire de Belfort. Il s'agira de sensibiliser 32 entreprises à la GPEC jusqu'au 31 décembre 2013, notamment celles impactées par le projet Optymo II.

Par ailleurs, à signaler la démarche de GPEC territoriale au niveau de l'Aire Urbaine Belfort/Montbéliard/Héricourt. Un accord cadre est en cours de finalisation.

→ LE CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNEL (CSP)

L'année 2012 a été marquée par la mise en place de **8 plans de sauvegarde de l'emploi** contre 2 en 2011.

2 entreprises ont eu recours à des procédures de licenciement pour motif économique de

plus de 10 salariés (contre 4 en 2011), essentiellement dans le cadre de procédures de redressement ou liquidation judiciaire auprès du Tribunal de Commerce.

Il y a eu au total **271 inscriptions au Contrat de Sécurisation Professionnel (CSP)** sur le bassin d'emploi et 49 inscriptions au CSP expérimental ouvert aux personnes en fin de CDD ou d'intérim.

Les mesures d'accompagnement aux procédures de licenciements :

8 plans de sauvegarde de l'emploi en 2012

271 inscriptions au contrat de sécurisation professionnelle

49 inscriptions au contrat de sécurisation professionnel expérimental

Action 3 : L'État concentre son effort sur le développement d'un emploi durable

En 2012 les efforts dans la bataille pour l'emploi ont été poursuivis. L'enjeu est de taille car la tendance à la hausse du taux de chômage est notable ces deux dernières années. Dans le Territoire de Belfort, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A s'élève à 8 116 à fin décembre, soit une augmentation de 20% par rapport à décembre 2011.

Les demandeurs d'emplois de catégories A, B, C sont au nombre de 11 035 (soit une augmentation de 13% sur un an)¹.

Globalement, la demande d'emploi a subi une croissance constante tout au long de l'année

2012 et la dégradation du marché du travail a affecté plus particulièrement la catégorie des moins de 25 ans et celle des travailleurs handicapés.

Pour l'emploi, les contrats aidés :

1204 contrats d'accompagnement dans l'emploi signés, soit 100,3% des objectifs fixés

122 contrats initiative emploi signés, soit 108,6% des objectifs fixés

¹ Fin avril 2013, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A s'élève à 8 260, soit une augmentation de +19.3% par rapport à avril 2012. Les demandeurs d'emplois de catégories A, B, C sont au nombre de 11 524 (soit une augmentation de 15,3% sur un an).

→ MOBILISATION DES LEVIERS POUR L'EMPLOI

• Les Contrats Unique d'Insertion

Les contrats aidés constituent une première étape d'un retour à l'emploi (CAE, secteur non marchand) ou comme déclencheur d'embauche (CIE, secteur marchand) pour les publics prioritaires tels que les demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes, les seniors, les travailleurs handicapés et les allocataires de minima sociaux. Ces dispositifs sont une opportunité pour les employeurs de recruter un ou plusieurs salariés tout en bénéficiant d'exonération de charges patronales et sociales et d'une prise en charge par l'État à hauteur de 85%.

Les actions d'information et d'accompagnement des employeurs engagées par les 4 prescripteurs de ces CUI (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi et le Conseil Général) ont permis de signer des contrats aidés sous la forme :

- de contrats d'accompagnement dans l'emploi (1204 CAE ont été conclus contre 1058 en 2011) ;
- de contrats initiative emploi (122 CIE contre 183 en 2011).

Les objectifs fixés par la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2012 (CAOM 2012) conclue entre l'État et le conseil général s'agissant de contrats aidés pour les bénéficiaires du RSA, ont été atteints pour le CAE (100,3%) et dépassés pour le CIE (108,6%).

L'Etat mobilisé en 2012 et 2013 pour l'emploi des jeunes :

767 contrats d'apprentissage et 184 contrats de professionnalisation conclus en 2012

228 emplois d'avenir, une solution pour les jeunes peu ou pas qualifiés :

- **Une prise en charge de l'État à**
- **75% du SMIC brut**
- **une mobilisation forte pour informer les employeurs publics et privés**



Signature des premiers emplois d'avenir dans le Territoire de Belfort en novembre 2012

• Les Emplois d'Avenir

Le dispositif des emplois d'avenir a été instauré par la loi du 24 octobre 2012 entrée en vigueur le 1er novembre 2012. Les emplois d'avenir offrent une solution nouvelle aux jeunes peu ou pas qualifiés et notamment aux jeunes résidant dans les zones urbaines sensibles et aux personnes handicapées peu ou pas qualifiés de moins de 30 ans en difficulté. Les emplois d'avenir sont conclus dans les secteurs non marchand et marchand. Il s'agit d'emplois à temps plein établis sous forme de CDI ou de CDD de 3 ans. Les collectivités territoriales ne peuvent cependant recruter d'emplois d'avenir qu'en CDD. La formation du jeune, élément central du dispositif, requiert de l'employeur de mettre en œuvre un programme de formation ou de qualification du jeune. Les actions de formation privilégient l'acquisition de compétences de base et de compétences transférables permettant l'accès à un niveau de qualification supérieur. A l'issue de l'emploi d'avenir, le jeune accède soit à une qualification, notamment par la voie de l'alternance, soit à l'emploi direct. **La participation de l'État est fixée à 75 % du smic brut pour les employeurs du secteur non marchand et 35% pour ceux du secteur marchand.**

Depuis l'automne 2012, une cellule opérationnelle de déploiement des emplois d'avenir constituée de la Préfecture, de l'UT de la Directe, de Pôle emploi, de la mission locale, de Cap emploi se réunit tous les 15 jours. Les services de l'État avec les partenaires du Service Public de l'Emploi se sont mobilisés pour informer les employeurs publics et privés sur les Emplois d'Avenir.

Ainsi de nombreuses actions de promotion du dispositif ont été menées au plus près des employeurs : 10 réunions d'information auprès des communautés de communes, des structures associatives, des entreprises, des chambres consulaires, des organisations patronales, 16 médiatisation de signature, insertion d'articles dans diverses publications...

Ce dispositif produira son effet au cours de l'année 2013 avec une enveloppe de **228 contrats** attribués pour le Territoire de Belfort.

- **L'alternance**

Les métiers auxquels conduit l'alternance représentent une vaste palette. Adaptée à un large public de jeunes et d'adultes en voie de formation, l'alternance permet la concrétisation des formations par l'implication de chaque candidat dans un travail pratique en entreprise. Les formations en alternance constituent une garantie d'insertion professionnelle et permettent aux entreprises de disposer de salariés formés à leurs métiers tout en bénéficiant d'avantages financiers à travers une aide de l'État.

Malgré un contexte économique difficile, le nombre de contrats en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation) n'a que légèrement fléchi (-4,3 %) par rapport à 2011.

767 contrats d'apprentissage et 184 contrats de professionnalisation ont été conclus en 2012 contre respectivement 794 et 200 contrats en 2011.

Des actions en faveur de la formation en alternance ont été organisées en mai et septembre 2012 sous forme de forums. L'objectif est de sensibiliser les employeurs à l'embauche d'alternants, en contrats de professionnalisation ou d'apprentissage. La finalité est aussi de rapprocher les jeunes des entreprises offrant des emplois en alternance. Le dernier forum alternance a été organisé en mai 2013.



Forum de l'alternance de septembre 2012

→ **UN SOUTIEN FINANCIER RENFORCÉ POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS LES PLUS EN DIFFICULTÉ**

En 2012, les crédits alloués à l'APRE...

S'élèvent à 286 448 € plus un reliquat de crédit de plus de 154 000€

Bénéficient à 251 allocataires du RSA dans le département

- **Allocation CIVIS**

Le "contrat d'insertion dans la vie sociale" (CIVIS) s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec la mission locale. Les titulaires d'un CIVIS sont accompagnés par un référent. La durée du contrat est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation. Le CIVIS n'est pas un contrat de travail mais un dispositif destiné à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

En 2012, 502 jeunes ont bénéficié au moins un mois dans l'année de l'allocation CIVIS représentant une dépense de 114 020 € (soit environ 227 € par jeune).

- **Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes**

Ce Fonds, activé au niveau territorial, est destiné à financer des actions complémentaires à l'accompagnement personnalisé et renforcé pour les bénéficiaires de 16 à 25 ans en CIVIS, confrontés à l'addition d'obstacles multiples (sociaux, familiaux, culturels et relationnels...).

En 2012, 8 actions ont été mises en place au bénéfice de 112 jeunes pour un montant de 31 745 €.

- **L'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE) des bénéficiaires du RSA**

Financée par l'État via le Fonds National des Solidarités Actives, l'APRE est attribuée aux bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de recherche d'emploi afin de permettre la prise en charge de tout ou partie des coûts auxquels doivent faire face ces personnes lorsqu'elles débutent ou reprennent une activité professionnelle que ce soit sous la forme d'un emploi, d'une formation ou de la création d'une entreprise.

Les champs d'intervention justifiant la mobilisation de l'aide sont notamment les dépenses visant à satisfaire la mobilité, l'équipement professionnel, l'hébergement, le mode de garde des jeunes enfants, les frais de formalités administratives.

Compte-tenu du niveau élevé de reliquats de crédits disponibles fin 2011, il a été décidé de ne pas faire appel à de nouveaux fonds en 2012.

Sur l'enveloppe de 286 448 € disponible pour 2012, enveloppe gérée par le Conseil Général

pour le compte de l'État, 133 210 € ont été consommés bénéficiant à 251 allocataires. Le reliquat de crédit disponible à fin décembre 2012 s'élevait à 154 610 €.

→ **FINANCEMENT DES STRUCTURES ACCOMPAGNANT LES DEMANDEURS D'EMPLOI**

- **Mission Locale**

Dans le cadre de la convention pluri-annuelle d'objectifs signée avec la mission locale du Territoire de Belfort (montant de la subvention : 428 703 €), 453 jeunes sont entrés dans le dispositif en 2012, 198 en sont sortis pour emploi dont 119 pour emploi durable (39 en alternance). Au 31/12/2012, 561 étaient en suivi par la mission locale.

- **École de la deuxième chance**

Une convention d'un montant de 59 000 euros a été signée avec l'E2C visant à renforcer qualitativement l'accompagnement vers l'emploi des 60 à 80 nouveaux entrants et former au total sur l'année une centaine de jeunes. Priorité sera donnée aux jeunes issus de ZUS. Par ailleurs le recours à l'alternance sera privilégié. L'objectif est d'atteindre un taux de 60% de sorties positives.

Semaine de l'industrie

Dans le cadre de la deuxième édition de la Semaine de l'Industrie qui s'est tenue dans toute la France du 19 au 25 mars 2012, la Préfecture du Territoire de Belfort a organisé dans le hall de la Préfecture une exposition de produits conçus, réalisés, fabriqués par les entreprises industrielles du Territoire de Belfort.. **17 entreprises représentant plus de 5 400 emplois dans le Territoire de Belfort avaient accepté de participer à cette évènement** en exposant leurs produits (Altia Stamping, Alstom transport, Alstom power, Bâches Laily, BBI Peinture,CEB, CFPS, Essert polissage, GEEP, Lisi automitive former, SATE, Schraag, Selectarc industries, SN Wagon manufacturing, Styria ressorts véhicules industriels, Visteon Systèmes intérieurs, VMC Pêche).

La Semaine de l'industrie permet au grand public, en particulier aux jeunes et aux demandeurs d'emploi :de découvrir l'industrie et ses métiers ; de rencontrer les hommes et les femmes de l'industrie et des services associés ; de voir comment sont conçus et fonctionnent les sites industriels du 21e siècle; de prendre conscience du rôle structurant de l'industrie en France.



→ PENSER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR RENFORCER SON ATTRACTIVITE

Action 1 : L'État participe activement à la création en France d'un pôle d'excellence mondial d'intégration de systèmes pour l'énergie

La présence en France de deux grands donneurs d'ordres (Alstom et GE) à Belfort, est une chance, avec un tissu dense d'entreprises sous-traitantes dans les secteurs de l'électricité, de la mécanique et de l'ingénierie.

Le Territoire compte :

- 14 000 emplois directs,
- 35 000 emplois indirects,
- 4 milliards € de chiffre d'affaires,
- plus de 200 entreprises,
- des compétences multidisciplinaires,
- une R&D privée forte et dynamique.

Conscients du potentiel de cette filière pour le développement économique local, l'État et les collectivités ont financé conjointement des actions collectives de promotion. Après ce premier programme d'accompagnement, une dynamique partenariale s'est instaurée au profit de l'énergie. Une association « Vallée de l'Énergie » portée par les industriels concernés, a été créée en juin 2011. Cette association a la volonté de porter une action exemplaire permettant la création en France d'un pôle d'excellence mondial d'intégration de systèmes pour l'énergie. L'intégration des systèmes exige en effet que les sociétés travaillent efficacement ensemble. Pour cela, il est nécessaire de disposer d'une discipline et d'une méthodologie en évolution permanente afin d'atteindre ou de maintenir le niveau d'excellence mondial exigé par le marché de l'énergie.

Ce pôle représenterait l'une des plus importantes structures focalisées sur l'énergie en Europe et dans le monde (avec les clusters Energia en Espagne et Energietechnik en Allemagne mais qui ne sont pas focalisés sur la thématique de l'intégration des centrales).



VISITE D'ALSTOM POWER

Pour matérialiser un partenariat significatif entre donneurs d'ordres et sous-traitants et conforter dès aujourd'hui la capacité du territoire français à relever le défi des centrales « clés en main », la Vallée de l'Énergie va déposer à l'appel à projets national sur le renforcement des filières industrielles, un projet comportant deux axes :

→ PROJETS COMMUNS D'INVESTISSEMENT

SmartTechn'Hom : création d'un pilote dans les réseaux intelligents (« smart grid »)

SmartTechn'Hom est un projet de mise en place d'un éco-site industriel dont la première étape est l'étude des consommations mise en corrélation avec des facteurs de variabilité (météo,...). L'intégration des systèmes d'énergie passe par une meilleure prise en compte des besoins énergétiques et la mise en adéquation de ces besoins avec les moyens de production les plus respectueux de l'environnement (énergie renouvelables) tout en garantissant une continuité de service irréprochable.

Avec la promotion des réseaux intelligents, il est donc essentiel de pouvoir mieux comprendre les fluctuations de la demande pour mieux anticiper la répartition des rôles entre énergies et construire les centrales à même de garantir la continuité de service.

DYNAMENE est un projet de création d'un centre d'essais (une triple boucle air, eau, huile pour tester des équipements de grande taille) qui va permettre à l'ensemble des entreprises utilisatrices de mutualiser un investissement lourd, tant en termes financiers (7,5 M€) que techniques. Cette plateforme structurante permettra à chaque utilisateur de tester ses propres équipements, mais également de tester les équipements de différents partenaires en favorisant une approche collective de développement et de co-conception. La mise en place de Dynamène a été conçue en coordination avec les plateformes universitaires situées à Belfort.

→ PROGRAMMES COLLABORATIFS POUR LE RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ

L'ensemble des constats souligne des besoins concrets et essentiels pour la consolidation et le développement de la filière en termes de:

- Compétitivité / Flexibilité
- Innovation / R&D
- Formation / Recrutement
- Co-construction Donneurs d'Ordre/ Sous-traitants

Le pôle d'excellence mondial d'intégration des systèmes pour l'énergie souhaite proposer des actions aux PME et ETI autour de trois axes structurants :

- Structuration, information et internationalisation des entreprises de la filière
- Définition d'une Stratégie de Recherche et d'Innovation de la filière
- Anticiper les besoins de compétences des collaborateurs de la filière

L'Etat encourage la filière Énergie dans le Territoire, dans le cadre des investissements d'avenir:

Plus de 200 entreprises sous-traitantes dans les secteurs de l'électricité, de la mécanique et de l'ingénierie

14 000 emplois directs et 35 000 emplois induits

4 milliards € de chiffre d'affaires

2 projets communs d'investissement pour un montant global de 10M€ : SmartTechn'Hom et DYNAMEN

Action 2 : La valorisation de l'espace médian

→ RÉOUVERTURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE BELFORT-DELLE

A la suite du comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs suisses et français de l'opération relative à la réouverture au trafic voyageur de la ligne ferroviaire Belfort/Delle, qui s'est tenu le 16/02/2012 sous la présidence du Préfet de Région, les études d'avant-projet se sont poursuivies.

Le conseil d'administration de RFF, maître d'ouvrage de l'opération, doit désormais valider celles-ci avant d'autoriser le lancement des études détaillées, préalables à la réalisation des travaux.

Dans le cadre de la gouvernance du projet, la DREAL Franche-Comté a particulièrement œuvré en 2012 à la mise au point d'un protocole d'intention pour la réalisation et le financement du projet. Ce document fixe le coût d'objectif du projet à 113 M€, et esquisse le plan de financement du projet nécessaire à la réalisation des travaux. L'État a prévu d'allouer près de 23 M€ à ce projet.

Le Conseil régional de Franche-Comté, future autorité organisatrice de la ligne, devra se prononcer sur le niveau de service qu'offrira la ligne. Pour cela une étude d'exploitation a été menée au printemps 2012, afin de

concevoir un schéma de desserte (grille horaire) à la fois innovant et attractif, dans le contexte de cadencement des TER de Franche-Comté et des trains suisses et de respect des correspondances avec les TGV en gare de Belfort-Montbéliard.

→ L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR ENTRE L'A36 ET LA RN1019

Ce projet, conduit sous la maîtrise d'ouvrage de l'État par la DREAL Franche-Comté, a donné lieu à plusieurs réunions du comité technique et du comité de pilotage dédié à l'aménagement transitoire de l'échangeur A36/RN1019. Cet aménagement est inscrit au programme de modernisation des itinéraires du réseau routier national (PDMI). Il constitue une des composantes du projet plus global d'aménagement de la RN 19 à 2x2 voies entre Lure et la frontière Suisse, déclaré d'utilité publique en 2003.

Les études techniques détaillées, actuellement en cours, vont permettre d'établir d'ici fin 2013 les premiers dossiers de consultation des entreprises en vue du lancement des travaux. Parallèlement, les procédures administratives et environnementales se poursuivent.

Les procédures d'acquisitions foncières, qui ont débuté en fin d'année, nécessiteront une enquête parcellaire préalable à l'arrêté préfectoral de cessibilité. Le public a d'ores et déjà été informé de ce projet, lors d'une réunion publique en décembre 2012 et par la diffusion d'une lettre d'information. Les premiers travaux devraient débuter mi-2014 pour une mise en service envisagée avant la fin du semestre 2016.

→ L'HÔPITAL MÉDIAN ET LE PÔLE LOGISTIQUE

Le permis de construire a été délivré pour le bâtiment hospitalier en 2011. Le permis de construire du pôle logistique a été accordé par le préfet le 27 décembre 2012. Les travaux ont débuté fin décembre 2012 par la mise en place des installations de chantier et de la base vie du bloc hospitalier.

Action 3 : L'État s'associe au projet de pôle d'échange multimodal

L'État s'est associée aux réflexions de l'étude engagée sur l'évolution de la gare SNCF de Belfort et de son environnement pour y développer la multimodalité. Les attentes de l'État, en qualité de co-financeur de cette étude, visent au développement de l'inter

modalité dans le contexte de forte évolution de la mobilité à l'échelle de l'agglomération et de l'aire urbaine, avec l'objectif de favoriser le report modal des déplacements vers le transport en commun et les modes doux.

Action 4 : L'État porte une attention particulière au réaménagement touristique du Ballon d'Alsace

Participation du Territoire de Belfort à la convention inter-régionale du Massif des Vosges

Coopération inter-régionale sur le projet d'aménagement de la zone sommitale et la protection de l'environnement

Financement du projet de réaménagement touristique à hauteur de 2,034M€ au titre du FNADT et du FEDER

Les aménagements en cours au ballon d'Alsace, situé sur 3 régions (Franche-Comté, Alsace, Lorraine) constituent un objectif d'intérêt national en raison de son rôle économique, social, environnemental et culturel. L'État a déjà participé au financement de ce projet à hauteur de 2,034M€.

Action 5 : L'État participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants

→ LA LUTTE CONTRE L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE ILLÉGAL

Suite à la réforme de la réglementation concernant l'affichage publicitaire extérieur, les enseignes et les pré enseignes intervenue début 2012, une association nationale pour la protection des paysages et l'association de lutte contre l'affichage publicitaire illégal en Franche-Comté ont saisi le préfet du Territoire de Belfort de deux recours gracieux ; les dispositifs signalés, à l'exception de ceux situés sur la ville de Belfort qui a adopté son règlement local de publicité, ont été vérifiés, par la DDT, soit au total près de 46 dispositifs comprenant 57 panneaux différents. Il ressort de cet important travail de recensement que

parmi ces derniers, 50 panneaux représentent 86 infractions potentielles au regard du code de l'environnement et du code de la route, plusieurs motifs d'irrégularité pouvant être appliqués à un même dispositif.

La DDT propose d'accompagner en 2013 les collectivités concernées désireuses d'établir un règlement local de publicité et d'inciter les responsables soit à mettre leurs dispositifs en conformité avec la réglementation, soit à retirer ceux-ci.

→ LA PRÉSERVATION DES RICHESSES NATURELLES

Les enjeux quantitatifs et qualitatifs de l'eau et des milieux aquatiques sont cruciaux dans le Territoire de Belfort. Dans ces domaines la DDT a notamment contribué ou mis en œuvre :

- l'évaluation de l'incidence des projets (LGV, piste cyclable franco suisse, stations d'épuration, captages ...) et la détermination des besoins de mesures correctives ou compensatoires
- la conformité des documents d'urbanisme au Schéma départemental d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE)
- l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de l'Allan
- la mise en place de programmes de surveillance des micropolluants dans les stations d'épuration
- la mise en place de la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN), du comité permanent eau (CPE), de la mission interservices de la police de l'environnement (MIPE) et du comité permanent biodiversité (CPB)
- la mise en place du plan de contrôles dans le domaine de l'eau, dans une démarche qualité.
- la protection des aires d'alimentation de cinq captages

- le soutien et participation au contrat de rivière franco-suisse sur l'Allaine
- le déploiement du SDAGE auprès des collectivités du territoire.

La gestion durable des forêts :

- autorisation du défrichement lié à la deuxième tranche de la LGV dans le cadre de la police administrative de la forêt
- financement d'investissements permettant l'amélioration des peuplements et des infrastructures forestières.

La conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage :

Le maintien de la bio diversité dans ce département péri urbain et densément peuplé s'est traduit pour la DDT par l'élaboration et la mise en place :

- du financement des contrats Natura 2000, mise en place des chartes Natura 2000
- du nouveau régime des évaluations d'incidence
- de la déclinaison de la stratégie de création d'aires protégées (SCAP) au niveau local
- de la police administrative de la chasse et de la pêche.

→ L'ETAT SOLIDAIRE : UNE ACTION ORIENTEE VERS LE RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE

Action 1 : La politique de la ville

→ LE FINANCEMENT D'ACTIVITES AU PROFIT DES POPULATIONS DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

L'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) est chargée de mettre en œuvre les politiques publiques visant à renforcer la cohésion sociale sur les territoires prioritaires de la politique de la ville, à promouvoir l'égalité des chances, à contribuer à la prévention de la délinquance et à prévenir les discriminations.

Au niveau déconcentré, les délégués départementaux de l'agence que sont les préfets de département inscrivent leur action dans le cadre contractuel et partenarial des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) dont la durée d'exécution est prolongée jusqu'à 2014.

En 2012, le montant de la dotation de l'Acse pour le CUCS Belfort-Offemont s'est élevé à 835 864 € :

- 818 864 € de dotation initiale
- 12 000 € pour les places labellisées « Internats d'Excellence » (=1000€ par 12 jeune)
- 5 000 € au titre du programme des cordées de la réussite (projet porté par l'UTBM)

Au total, 90 dossiers portés par 41 structures ont été déposés en 2012 pour un montant de subventions demandées de 1 279 766 € (CLAS, Internats d'excellence et cordées de la réussite compris).

Parmi ces 90 dossiers, 76 projets portés par 37 structures ont été financés pour un montant total de 835 864 € (CLAS, Internats d'excellence et cordées de la réussite compris).



Visite de la CLE à Offemont

→ LE FINANCEMENT DES POSTES D'ADULTES RELAIS

Le département dispose de 12 conventions adultes relais actives

- 9 sont situés en ZUS (dont 5 sur les Résidences, 2 sur les Glacis et 2 sur l'Arsoth);
- 1 sur le quartier de la Voinaie à Delle;
- 1 sur Belfort Nord;
- 1 à la Maison des Adolescents;

Pour l'année 2012, le financement de ces 12 postes s'est élevé à 263 077 €.

Le CUCS 2012 représente :

835 864€ de crédits, soit

76 projets financés dans le département portés par 37 structures

→ SOUTIEN AUX PARTENAIRES LOCAUX DE LA RÉNOVATION URBAINE



Visite des travaux de rénovation énergétique de la Rue Parant

En 2012, plus de 1,8 M € de subventions de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ont été engagés dans le département aux maîtres d'ouvrage du Programme local de rénovation urbaine (PLRU) de Belfort-Offemont et de l'opération isolée de Beaucourt. Par ailleurs, plus de 3 M € de subventions leur ont été versés.

L'année 2012 a été marquée tout particulièrement par l'engagement, dans le quartier des Résidences à Belfort, de deux opérations emblématiques du PLRU :

- Création du Pôle santé pluridisciplinaire, qui parachève la rénovation urbaine des Résidences nord-est, sur l'îlot Baudin ;
- Démolition de la tour du 1, rue d'Athènes, qui initie la transformation à venir des Résidences ouest, secteur Dorey.

Les crédits ANRU pour 2012 :

En 2012, plus de 1,8 M € de subventions ont été alloués dans le département

Le bilan positif du PLRU :

151M € de travaux dont 33 M € de subventions ANRU

99% de niveau d'engagement, soit 32,6 M€

Le PLRU, qui représente un montant de 151M € de travaux fin 2012 a bénéficié de 33 M€ de subventions ANRU.

Le niveau d'engagement des opérations est très élevé (hors Beaucourt) :

- 612 démolitions réalisées sur 612 programmées ;
- 581 logements sociaux livrés ou engagés sur 581 ;
- 1824 réhabilitations de logements livrées sur 1892 ;
- 81 résidentialisations achevées sur 81 ;
- 21 opérations d'aménagement réalisées ou engagées sur 21 ;
- 7 opérations de rénovation d'équipements publics ou commerciaux achevées ou engagées sur 7.

Le niveau d'engagement financier des crédits ANRU s'élève à 99% (soit 32,6 M € sur un total de 32,9 M) contre 73% au niveau régional en Franche-Comté (source Comité Régional de l'Habitat) et 71% au niveau national (bilan ANRU 2011).

D'ores et déjà 75 % des crédits ANRU engagés sont payés aux maîtres d'ouvrage locaux.

Action 2 : L'État mobilisé pour l'insertion des personnes vulnérables

→ LE RETOUR DANS L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE COMME FACTEUR D'INSERTION

14 structures d'insertion par l'activité économique sont présentes sur le Territoire.

En 2012, l'aide de l'État représente 799 335 € répartie comme suit :

- 435 645 € pour les entreprises d'insertion,
- 244 800 € pour les entreprises de travail temporaire d'insertion,
- 68 565 € pour les associations, intermédiaires,
- 63 196 € pour les chantiers d'insertion,
- 57 800 € au titre du FDIAE.

Les structures ont réalisé 251 189 heures de travail pour 970 personnes en difficulté d'insertion.

346 personnes sont sorties du dispositif en 2012, 22,5 % en emplois durables et 44 % en sorties dynamiques (embauches et entrées en formation).

→ L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le Plan Départemental d'Insertion Professionnelle des Travailleurs Handicapés (PDITH) a été remplacé par un Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) élaboré par le Préfet de Région. Cet outil est aujourd'hui le plan unique du Service Public de l'Emploi (SPE) et de ses partenaires en matière de politique Travailleurs Handicapés. Il intègre les engagements des différentes conventions bilatérales ou multilatérales existantes (Etat-Agefiph, etc.).

Le cabinet EH CONSEIL, dans le cadre d'un marché public, a été choisi lors du 2ème semestre 2011 pour assurer la coordination et l'animation du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés.

Afin de garantir la déclinaison territoriale du Plan Régional, une Instance de Suivi et de Planification Territoriale (ISPT) a été désignée, au niveau de l'Aire Urbaine.

L'ISPT de l'Aire Urbaine s'est réunie trois fois en 2012. Son plan d'actions comporte notamment la diffusion d'outils aux entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle des TH, le développement du dispositif de Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels en lien avec l'AFPA ou bien encore la création d'un site internet.

Sur l'Aire Urbaine, le chômage des travailleurs handicapés a augmenté de 34% sur un an. Cette dégradation des conditions d'emploi des personnes handicapées s'est surtout fait sentir depuis le mois de juin 2012 et se manifeste par des non renouvellements de poste et de faibles recrutements.

Une convention a été signée, fin septembre, entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et Pôle Emploi concernant les modalités de collaboration et d'échange d'informations.

→ LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE CIVIQUE

40 jeunes sont engagés dans le service civique.

Le Service Civique permet aux jeunes de 16 à 25 ans qui le souhaitent de s'engager sur une période de 6 à 12 mois, pour une durée de mission représentant au moins 24 heures hebdomadaires au service de la collectivité et de l'intérêt général.

Culture, sport, solidarité, environnement, intervention d'urgence etc, les missions de Service Civique couvrent des domaines prioritaires pour la Nation et pour l'ensemble de la société.

Le Service Civique donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État à hauteur de 446,65€ par mois et par jeune. Il ouvre également droit à un régime complet de protection sociale.

Au niveau départemental, c'est la DDCSPP, sous l'impulsion du préfet, qui assure la promotion du dispositif, porte un avis sur les demandes d'agrément locales et met en œuvre l'évaluation des organismes agréés qui accueillent des volontaires dans le département.

Action 3 : L'État supporte le logement social et responsable

→ DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE

Le partenariat engagé entre dans le domaine du logement entre l'État et la Communauté d'Agglomération Belfortaine s'est poursuivi en 2012, dans le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre couvrant la période 2011 à 2016.

S'agissant du parc public, la totalité des projets de création de logements sociaux déposés par les bailleurs Territoire-Habitat et Néolia a pu être financée, soit en l'espèce :

- 50 logements, dont 27 très sociaux, sur le territoire de la CAB ;
- 41 logements, dont 11 très sociaux, sur le reste du département.

S'agissant du parc privé, la mobilisation des financements de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) a permis la réhabilitation de 122 logements, soit 75 logements sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) et 47 sur le territoire non délégué (hors CAB).

L'enjeu essentiel pour l'État est de favoriser un parc de logements plus économe en énergie, dans un souci à la fois social et environnemental, s'est traduit par :

- la mobilisation des fonds européens (FEDER) dans la réhabilitation du parc social ;

- la montée en puissance du programme Habiter Mieux, engagé en 2011 et associant notamment l'ANAH et les collectivités locales. Ce dispositif améliore de manière substantielle le financement des travaux thermiques réalisés dans leurs logements par des propriétaires occupants de revenus modestes.

→ PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

L'année 2012 a été celle de la finalisation par les services de l'État et du Conseil Général d'un plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) 2012-2016. Le plan s'inscrit dans une logique de partenariat renforcé entre l'État, les collectivités locales et leurs groupements, les bailleurs publics, les associations.

Ce plan a été conçu pour tenir compte d'une évolution législative notamment dans le domaine de l'accès au logement.

→ L'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES SE REDÉPLOIE

Depuis novembre 2010 et l'installation du SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation) la participation de partenaires tels qu'ADOMA et le FJT (foyer des jeunes travailleurs) dans le cadre du SIAO ont permis de trouver des solutions d'hébergement en résidences sociales.

Toutefois, la forte présence de personnes déboutées du droit d'asile a nécessité de recourir à des places en hôtel depuis l'été 2012. Afin de pouvoir renforcer le turn-over sur ces places d'hébergement, l'augmentation des sorties des déboutés doit se poursuivre dans le cadre d'un travail concerté entre associations, services de police et de l'État en 2013.

→ PREMIÈRE ÉVALUATION DU SIAO

Le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), opérationnel depuis le 23 novembre 2010, a fait l'objet d'une évaluation partenariale au cours de l'année 2011, les conclusions et orientations de cette évaluation ont été restituées en novembre 2011.

L'année 2012 a permis de poursuivre la mise en œuvre de ces recommandations.

Les outils de communication autour du SIAO ont été développés : création d'un site internet dédié, permettant aux professionnels d'accéder aux différents documents et informations relatifs au SIAO du Territoire de Belfort. Une plaquette a été élaborée et diffusée aux partenaires dans l'objectif d'améliorer l'information des professionnels sur le rôle et les modalités de fonctionnement du SIAO. Le SIAO a fait l'objet d'une présentation aux partenaires lors d'un inter PAS ouverts aux professionnels de l'accompagnement social du département.

En 2013, le SIAO sera renforcé afin de disposer d'une véritable plate-forme d'accueil, d'orientation et d'échanges en capacité d'assurer pleinement son rôle d'observatoire social devant assurer un suivi tant quantitatif que qualitatif des publics accueillis et accompagnés. Ces données sont indispensables à la poursuite d'un travail d'insertion vers et dans le logement.

Action n° 1 : L'État garantit la sécurité et l'ordre publics

→ LES RÉSULTATS DE LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

En 2012 dans le Territoire de Belfort, le bilan de la lutte contre la délinquance fait apparaître une **baisse de la délinquance générale de 3,8%**. Ce bon résultat a été obtenu grâce à un renforcement de la mobilisation et de l'efficacité des forces de police et de gendarmerie.

Il se traduit par un taux d'élucidation élevé (43,4%), qui reste globalement stable par rapport à l'année précédente.

Une nouvelle présentation de la statistique de la lutte contre l'insécurité est mise en application depuis mars 2013. Elle vise à améliorer la compréhension des phénomènes de délinquance grâce à plusieurs indicateurs thématiques. Parmi les principales évolutions, il est créé :

- un indicateur spécifique aux violences familiales, comprenant en particulier les violences conjugales,
- un indicateur pour suivre la grande criminalité (crimes et délits les plus graves),
- un indicateur dédié à la lutte contre l'insécurité routière,
- les infractions ou incivilités seront suivies grâce à l'indicateur « comportements portant atteinte à la tranquillité publiques ».

Un bilan encourageant pour la lutte contre la délinquance :

Une baisse de la délinquance de 3,8 %

Un taux d'élucidation de 43,4%

Une baisse des atteintes aux biens de 8,8% (-15,3% en zone urbaine et +10,7% en zone rurale)

Une hausse des Atteintes volontaires à l'Intégrité Physique de 13,4% (+16,8% en zone police et -0,6% en zone gendarmerie)

Une baisse des escroqueries et infractions économiques et financières de 3,1%

→ PROTÉGER LES PERSONNES ÂGÉES

> L'opération « tranquillité seniors »

Les « seniors », plus exposés et vulnérables que d'autres franges de la population, bénéficient ainsi d'un dispositif spécifique leur permettant d'être mieux protégées en cas de menace.

Depuis le 1er janvier 2012, 530 personnes ont été sensibilisées dans le cadre de l'opération tranquillité seniors.

> Prévention auprès des seniors

Une jeune en service civique a été employée durant l'année 2012 pour participer à la sensibilisation des seniors. Que se soit lors de leur passage au commissariat (plainte, procuration de vote) ou à l'occasion de réunion de sensibilisation en maison de retraite. Ce sont ainsi plus de 300 personnes âgées qui ont bénéficiées de conseils de prévention (cybercriminalité, fausse qualité, arnaques, cambriolages

Evolution de des indicateurs de la lutte contre la délinquance entre 2011 et 2012 :

Zone concernée	Délinquance Globale		Les atteintes aux biens		Les atteintes volontaires à l'intégrité physique		Les escroqueries et infractions économiques et financières		Infractions révélées par l'action des services IRAS	
	Zone Police	Zone Gendarmerie	Zone Police	Zone Gendarmerie	Zone Police	Zone Gendarmerie	Zone Police	Zone Gendarmerie	Zone Police	Zone Gendarmerie
2012 faits constatés	4430	1713	2403	524	814	172	441	155	541	180
2011 Faits constatés	4799	1590	2838	476	719	173	430	185	640	139
Évolution des faits constatés 2011/2012	- 8%	+ 7,7%	-15%	+10%	+13%	-1%	+3%	-16%	-15%	+29%

→ LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLAGES

> L'opération « tranquillité vacances »

Ce dispositif, de nouveau activé durant la période estivale, comme à chaque période de congés, vise à enrayer de manière significative le nombre de cambriolages susceptibles d'être commis durant l'absence des habitants partis en vacances en renforçant la surveillance des habitations signalées lors de patrouilles quotidiennes à des horaires aléatoires, de jour comme de nuit, des forces de l'ordre.

Pour l'été 2012, 774 personnes se sont ainsi inscrites dans le Territoire de Belfort auprès des services de police et de gendarmerie qui ont mené plus de 2680 opérations de contrôles.

> Les actions de la cellule anti-cambriolage

Cette cellule a notamment pour objectif de permettre d'organiser des opérations de surveillance et de contrôle des résidences dans les secteurs géographiques et les créneaux horaires les plus recherchés par les délinquants. Pour lutter contre la recrudescence des cambriolages, des actions spécifiques ont été menées au cours de l'année 2012 par cette cellule.

→ LES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE FINANCÉES PAR LE FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

En 2012, l'enveloppe FIPD dont le montant s'est élevé à 62 000€ a permis de soutenir plusieurs projets, notamment dans les **domaines de la prévention de la délinquance des jeunes, la prévention de la récidive et l'aide aux victimes.**

Ce fonds a également permis de poursuivre la mise à disposition d'un **travailleur social** du Conseil Général dans les services de police et gendarmerie, pour lequel un financement de 36 000 € a été à nouveau mobilisé cette année. Sa mission est prioritairement tournée vers l'aide aux personnes mineures, ou majeures victimes, mineurs auteurs, ou à la famille, excluant tout acte de police judiciaire (accueil des victimes et/ou des personnes en situation de détresse sociale repérées lors d'une intervention ou à l'occasion du service de la gendarmerie, orientation et conseil, rôle de relais entre les instances de gendarmerie, judiciaires et sociales).

Par ailleurs, **deux projets de vidéoprotection** l'un porté par la Ville de Belfort et l'autre par la Commune de Châtenois les Forges **pour un montant de 19 633 € ont également été financés via le FIPD.**

**Pour améliorer la sécurité,
l'État engage :**

**Le Fonds Interministériel de
prévention de la Délinquance
(FIPD) finance la prévention de
la délinquance à hauteur de
62 000€**

**Des actions renforcées de
sécurité anti-cambriolages et
de prévention des faits de
délinquance commis au
préjudice des commerçants ont
été menées au cours du mois
de novembre**

→ DES ACTIONS ET DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ

> L'encouragement de l'approche territorialisée

Dans le cadre du **plan national de lutte
contre les cambriolages**, le concept de
police des territoires a été mis en œuvre en
zone gendarmerie.

L'appropriation des territoires est assurée
grâce à une démarche d'intelligence
territoriale qui s'appuie sur :

- la définition des territoires ;
- l'identification des phénomènes de flux
- la connaissance des réseaux ;
- la synthèse des renseignements de
proximité.

Le groupement assure également la liaison
zone gendarmerie/zone police avec la
circonscription de police.

Il s'agit dans le périmètre de chacun des
territoires :

- d'identifier le ou les bassins d'efforts
au regard de l'activité délinquante ;
- de croiser cette analyse avec celle de
la commission des faits dans le temps ;
- d'identifier les axes et les points
d'entrée sur chaque territoire.

Grâce à ce travail, il est noté une amélioration
de l'adaptation des services sur des secteurs
déterminés, une meilleure circulation de
l'information inter-services et la recherche
d'une complémentarité inter-services dans les
opérations coordonnées.

> Une sécurisation renforcée autour des zones commerciales

Signature de nouvelles conventions de sécurisation des espaces commerciaux

Les espaces commerciaux sont des espaces
de vie, d'échanges et de consommation
susceptibles d'être confrontés à des
problèmes de sociétés identiques à ceux des
espaces urbains. Ils peuvent être le lieu de
commission de différentes infractions, telles
que les atteintes aux biens (vols à l'étalage, à
la tire, à l'arraché ou à mains armées) ou aux
personnes. Ces espaces commerciaux
peuvent également être le cadre d'actions
revendicatives collectives ou de
manifestations diverses de nature à troubler
l'ordre public. De même, l'implantation des
espaces commerciaux par rapport au réseau
routier ou de transports en communs en font
des lieux privilégiés pour la circulation et le
rassemblement de foules nombreuses.

Dans une stratégie cohérente de sécurisation
des commerces, et suite à la signature de la
convention de sécurisation des deux zones
commerciales de Bessoncourt le 8 novembre
2011, le préfet du Territoire de Belfort, a signé
les conventions de sécurisation des espaces
commerciaux du centre ville de Belfort et de
la zone d'activité d'Andelnans le 11 décembre
2012.

La démarche de coopération, largement
développée entre les services de l'État, les
collectivités locales et les responsables des
espaces commerciaux se veut, via ces
conventions de sécurisation, renforcée par
une procédure normalisée et généralisée afin
de mieux prévenir et lutter contre toutes les
formes de malveillance et de délinquance.

La signature de ces conventions s'inscrit dans
le cadre plus large des dispositifs de
sécurisation mis en place à l'occasion des
fêtes de fin d'année.

Alerte SMS

Pour prévenir les faits de délinquance commis
au préjudice des commerçants, la mise en
place de l'alerte SMS a été réalisée en 2011.
200 numéros de commerçants entrent dans
ce dispositif.

En 2012, 27 SMS ont été transmis pour des
faits tant en zone police qu'en zone
gendarmerie par la cellule de renseignement
du groupement de Belfort.

Dispositif anti hold-up

L'opération anti hold-up est activée depuis le 16 novembre 2012. Cette opération vise à prévenir la commission de vols à main armée et à lutter contre les exactions commises en réunion en centre-ville, ainsi que dans les zones et centres commerciaux. Au cœur du dispositif, la surveillance et la sécurisation par les forces de police et de gendarmerie, des bijouteries, débits de tabac, parfumeries, stations-services, galeries marchandes et tous commerces de proximité, ainsi que des établissements bancaires et des transports de fonds.

Des actions de sensibilisation et d'information des commerçants en liaison avec la CCI ont notamment été réalisées.

> La mise en place de patrouilles spécifiques pour lutter contre la délinquance de proximité

La brigade de patrouilleurs à VTT

Afin d'augmenter la présence policière en uniforme sur la voie publique et de répondre davantage aux délits de proximité, une brigade VTT a été créée le 11 avril 2011 cette unité constituée de 6 fonctionnaires de police (un brigadier, trois gardiens de la paix et deux adjoints de sécurité). Cette brigade qui a d'ores et déjà réalisé 312 interpellations permet d'améliorer la lutte contre la délinquance sur la voie publique et les incivilités.



La brigade de patrouilleurs à VTT

Le travail de cette brigade est spécifiquement orienté autour de 3 grands axes :

- la lutte contre la délinquance avec un nombre d'arrestation important , notamment en matière de lutte contre les stupéfiants, les vols aggravés, les personnes recherchées...
- la sécurité routière par des contrôles routiers fixes et en maraude
- un travail de proximité.

La Garde républicaine dans le Territoire :

A l'instar de 2011, six chevaux du régiment de cavalerie de la garde républicaine, deux gendarmes gardes républicains ainsi que quatre personnels locaux (2 gendarmes du groupement et 2 réservistes) titulaires du certificat d'aptitude à la pratique équestre en gendarmerie viendront renforcer les équipes de gendarmerie sur le secteur du Malsaucy durant la période estivale 2013.

Les nombreuses pistes et chemins desservant cette portion du Territoire ainsi que la grande fréquentation de la base nautique du Malsaucy (environ 100 000 personnes pendant la période estivale) ont motivé la mise en place de ce dispositif très apprécié des vacanciers mais aussi de la population des villages environnants.

En 2012, 103 patrouilles avaient été réalisées. Ce dispositif a permis de réduire de 20% la délinquance constatée (5 vols en 2011 pour 4 en 2012). Trois personnes ont été interpellées en flagrant délit (2 usages de stupéfiant et 1 exhibitionniste). Par ailleurs 91 infractions au code de la route et à l'environnement ont pu être relevées.

Le poste provisoire du Ballon d'Alsace :

Un poste provisoire de gendarmerie a été activé au Ballon d'Alsace dans les locaux du chalet de secours en montagne au lieu dit : « le plain de la gentiane », propriété du SMIBA (syndicat mixte interdépartemental du ballon d'Alsace) du 15 décembre 2011 au 11 mars 2012.

Patrouilles en motos tout terrain :

Deux motocyclistes sont dédiées à la surveillance des personnes et des véhicules empruntant les chemins forestiers du département. Opérationnelles durant la période estivale, ces patrouilles sont intervenues de manière aléatoire tout au long de l'été 2012.

Des patrouilles ont été réalisées dans les massifs forestiers du ballon d'Alsace et également à l'occasion de surveillance de la ligne LGV.

> Les renforts sécurisation

En 2012, la préfecture a obtenu 15 renforts de forces mobiles de la Zone de défense Est, notamment à l'occasion du FIMU et des Eurockéennes, et pour les fêtes de fin d'année. Ces renforts ont également été mobilisés pour procéder à des missions ponctuelles de sécurisation pendant toute l'année.



Renfort CRS assurant des missions de sécurisation routière

En outre, les services de police et de gendarmerie se sont dotés en 2012 d'un nouvel outil, le **PV électronique**, qui remplace le procès verbal manuscrit. Désormais, grâce à des appareils numériques portables, l'ensemble des opérations de verbalisation seront réalisées de façon électronique :

- > l'enregistrement des contraventions ;
- > la notification de la verbalisation ;
- > le recouvrement des amendes.

Action n° 2 : L'État mène une action volontariste sur la sécurité routière pour protéger les automobilistes

→ **BILAN DE L'ACCIDENTOLOGIE ROUTIÈRE**

En 2012, les résultats en matière d'accidentalité routière dans le Territoire de Belfort montrent **une baisse d'environ 11% des accidents corporels par rapport à 2011 (- 8% au niveau régional et -6,9% au niveau national).**

La gravité des accidents de la route continue

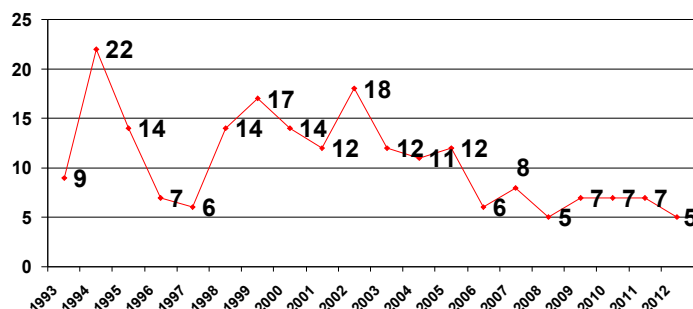
également de baisser avec un nombre de blessés hospitalisés en diminution de - 31 %.

Le nombre de personnes tuées sur les routes est également en baisse. Cinq personnes ont perdu la vie sur les routes du département en 2012 contre 7 en 2011. Une, voire plusieurs infractions au code de la route sont à l'origine de quatre de ces accidents mortels.

La tendance favorable observée dans le Territoire de Belfort est plus marquée que celle observée au plan national.

	2012	2011	2010	2009	Évolution 2012/2011 dans le TdB	Évolution 2012/2011 en France
Accidents corporels	190	214	205	275	- 11 %	- 6,9 %
Personnes tuées	5	7	7	7	- 2 décès	- 8 %
Personnes blessées	226	249	257	333	- 12 %	- 6,9 %
dont blessés non hospitalisés	192	208	196	278	- 8 %	- 6,3 %
dont blessés hospitalisés	34	49	61	55	- 31 %	- 7,9 %

Evolution du nombre de tués dans le département depuis 1993



→ LES CONTRÔLES ROUTIERS ET AUTOMATISÉS : NOTRE ACTION RÉPRESSIVE

Les contrôles routiers

Les chiffres de l'insécurité routière pour l'année 2012 consolident la tendance favorable observée ces deux dernières années. Cependant, le nombre d'infractions au code de la route demeure élevé en ce qui concerne l'alcool, les stupéfiants et la vitesse.

Les forces de l'ordre ont bénéficié en 2012 de moyens supplémentaires de contrôle avec l'arrivée de kits de dépistage salivaire des stupéfiants en remplacement des kits urinaires permettant un gain de temps et d'efficacité dans la recherche des conduites après usage de produits stupéfiants.

	2012	2011
Nombre de dépistages d'alcoolémie pratiqués	39 233	53 546
Nombre de dépistages positifs	475	640
Nombre de P.V. établis pour excès de vitesse	2 022	2 650
Nombre de mesure de suspension :		
- suite à alcoolémie	253	281
- suite à excès de vitesse	9	12
- suite à consommation de stupéfiants	65	44



Contrôle routier réalisé en 2012

L'utilisation du véhicule banalisé qui, couplé avec des patrouilles en tenue, donne d'excellents résultats dans la recherche des infractions graves génératrices d'accidents.

Le contrôle sanction automatisé

2 nouveaux radars de feux ont été mis en service en décembre 2012.

Bien que les deux radars fixes de contrôle de la vitesse implantés sur la commune d'Angeot aient été mis en service en novembre 2011, le nombre d'infractions constatées à la vitesse n'augmente que de 5 % en 2012, s'agissant des radars fixes.

	2012	2011	Évolution 2012/2011
Radars fixes	105 836	100 942	- 5%
Radars embarqués	20 594	34 843	- 41%
Radars de feux	128	-	-
Total	126 558	135 785	- 7%

→ LA LUTTE PRÉVENTIVE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LE CADRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR)

Les actions mises en œuvre dans ce plan ont notamment pour but de permettre une amélioration durable du comportement de l'ensemble des automobilistes.

En 2012, le plan départemental d'actions de sécurité routière a représenté **un budget de 58 397 € permettant la réalisation de 34 opérations de prévention autour des cinq enjeux départementaux de sécurité routière** : les jeunes, l'alcool et les stupéfiants, les deux-roues motorisés, la vitesse et les piétons.

Parmi celles-ci, on peut citer :

- la « première éducation routière »,
- la prévention des risques liés à une consommation excessive d'alcool organisée pendant le festival du Fimu ou des Eurockéennes,
- la journée de prévention organisée à l'attention des motocyclistes au Ballon d'Alsace et sur circuit aménagé,



Opération deux roues motorisées 2012

- une campagne de sensibilisation sur la vitesse menée à Chauvillain afin de sensibiliser les usagers dans la traversée de l'agglomération,
- le « permis piéton » menée par les services de gendarmerie,
- les opérations de prévention du risque routier professionnel organisées en partenariat avec Alstom power, Vitalair, l'UTBM et la ville de Belfort.

Au niveau régional, la DREAL contribue à l'action de l'État en matière de sécurité routière, par l'animation des services locaux, la participation à la définition de besoins de moyens, de compétences et de formation des services déconcentrés.

Elle assure le fonctionnement de l'Observatoire Régional de Sécurité Routière (ORSR) et est l'un des co-pilotes du Pôle d'Appui Sécurité Routière de Bourgogne - Franche-Comté (PASR).

L'ORSR a pour mission principale la publication des chiffres d'accidentalité au niveau régional. Il s'appuie pour cela sur les observatoires départementaux, dont il assure l'animation technique et méthodologique. Il a entrepris une étude sur l'accidentalité des 15-24 ans au niveau régional.

Le PASR a assuré ses missions traditionnelles de formation des réseaux, d'échange d'expériences, et d'assistance-conseil des acteurs locaux pour la mise en œuvre des orientations nationales. Il a organisé deux réunions d'échanges entre coordinateurs au niveau inter-régional.

→ ÉLABORATION D'UN NOUVEAU DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Document Général d'Orientations de Sécurité Routière définit et affiche les axes prioritaires de la politique sécurité routière à mener localement.

Le document couvrant la période 2009-2012 est arrivé à échéance. Les services de l'État se sont donc engagés dans une démarche partenariale d'élaboration d'un nouveau document. Cette démarche a pour but de définir les axes prioritaires de la politique susceptibles d'être mise en œuvre au cours des cinq prochaines années (2013-2017) pour faire reculer l'insécurité routière.

Ainsi, les cinq enjeux potentiels (l'alcool, la vitesse, les jeunes, les deux-roues motorisés et les piétons) ont été présentés le 12 décembre 2012 aux conseillers municipaux, correspondants sécurité routière des communes.

En 2012, la double action répressive et préventive de l'État fait apparaître :

Un bilan de l'accidentologie relativement en baisse (évolution de -11 % des accidents corporels)

39 233 dépistages d'alcoolémie

126 558 contrôles sanction automatisés et 2 022 P.V établis pour excès de vitesse

34 actions de prévention et de sensibilisation autour de thèmes : les jeunes, l'alcool et les stupéfiants, les deux-roues motorisés, la vitesse et les piétons

→ RÉFORME DES PERMIS DE CONDUIRE DES POIDS LOURDS ET DES DEUX-ROUES

La politique locale d'éducation routière s'est focalisée sur la préparation à la réforme des permis de conduire des groupes poids lourds et deux-roues motorisés résultant de la transposition de la directive européenne de 2006 qui prescrit la mise en place d'un permis de conduire commun à tous les États membres valable au maximum pour 15 ans, ainsi que l'instauration de nouvelles catégories de permis. Les inspecteurs du permis de conduire ont ainsi reçu une formation théorique et pratique pour se préparer aux différents changements liés à cette réforme.

En outre, le bilan positif de l'audit du fonctionnement de l'éducation routière réalisé par l'inspection en 2012 incite à poursuivre les actions engagées visant à l'harmonisation des pratiques d'évaluation des inspecteurs afin de réduire les écarts entre taux moyen de réussite par inspecteur : les actions d'harmonisation se sont ainsi déroulées durant les examens pratiques et lors de travaux de groupe en réunion technique. Pour 2013, ces actions vont se poursuivre lors des épreuves pratiques essentiellement à la différence qu'elles se dérouleront, également, sur les centres secondaires.

Enfin l'année 2012 a été marquée par la mise en place des premiers accompagnements d'établissement de la conduite identifiés.

Les perspectives pour 2013 sont de :

- maintenir une offre suffisante de places d'examens aux établissements de la conduite afin de maintenir un délai inférieur à deux mois après un échec à l'épreuve pratique,
- continuer à préparer les inspecteurs aux différents changements liés à la transposition de la directive européenne,
- mettre en place l'enregistrement des demandes de permis et l'application GPE (gestion des places d'examens) au sein de la répartition de la DDT,
- finaliser le projet FAETON concernant la dématérialisation du permis de conduire et de ses examens.

→ STAGES DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET AGRÉMENT DES ANIMATEURS ET DES PSYCHOLOGUES DES CENTRES DE RÉCUPÉRATIONS DE POINTS

La loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure II a modifié le délai entre deux stages de sensibilisation à la sécurité routière ouvrant droit à récupération de points. Ce délai est passé de deux ans à un an. Cette réglementation applicable depuis le 15 mars 2011 a augmenté de 23,30 % le nombre de stage effectué durant l'année 2012 dans le département (582 stages enregistrés en 2012 contre 472 en 2011). En outre, tous les animateurs et psychologues intervenant dans les stages de sensibilisation à la sécurité routière et résidant dans le département ont déposé une demande d'agrément qui a été instruite durant l'année.



Village sécurité routière organisée en 2012

Action n° 3 : L'État déploie ses dispositifs en matière de sécurité civile

→ BILAN 2012 DU TRAVAIL DE PLANIFICATION ET DES EXERCICES DE SÉCURITÉ CIVILE

Au cours de l'année 2012, le service interministériel de défense et de protection civiles a poursuivi le travail de planification, indispensable à l'organisation de la gestion de crise.

Ont ainsi été élaborés :

- la disposition spécifique ORSEC distribution de comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire.
- une annexe du plan ORSEC relative aux risques météorologiques.

Le dossier départemental des risques majeurs, recensant l'ensemble des risques présents dans le Territoire de Belfort, a été élaboré en fin d'année 2012.

Enfin, un important travail relatif à l'information sur les risques majeurs des acquéreurs et locataires de biens immobiliers a été réalisé pour chaque commune du Territoire de Belfort. Les résultats de ce travail sont disponibles sur le site internet des services de l'État et a été transmis aux maires du département et à la chambre départementale des notaires.

2 exercices de sécurité ont été organisés en 2012 avec le concours des principaux acteurs de la sécurité civile dans le département (maires, SDIS, gendarmerie, police, DDT, associations de sécurité civile, gestionnaires de réseaux).

Ces exercices ont porté sur les thématiques suivantes :

- recherche d'aéronef (exercice terrain, zone de compétence gendarmerie / janvier 2012)
- rupture d'une canalisation de transport de gaz naturel (exercice cadre, zone de compétence police / septembre 2012)



Exercice de mise en œuvre du plan SATER 2012

Le Service Interministérielle de Défense et de Protection Civile a par ailleurs sollicité la délégation militaire départementale pour effectuer divers exercices :

- janvier 2012 : Exercice SAREX 90 - Mise en œuvre du plan SATER avec activation du Centre Opérationnel Départemental (COD).
- février 2012 : Réunion d'information suite à l'épisode de froid extrême et passage au niveau III du plan grand froid.
- juin 2012 : Eurockéennes 2012, étude et mise en alerte de moyens d'évacuation du site (bus et conducteur du Groupement de Soutien).
- Exercice "Plan Rouge" : simulant un accident de car sur la RD 58 entre Etueffont et Eloie, l'exercice initialement prévu en décembre 2012 a eu lieu en 2013 compte tenu des conditions météorologiques défavorables.

En 2012, pour garantir la sécurité civile :

Planification des dispositifs ORSEC, en cas d'accident nucléaire et risques météorologiques

Réalisation de 2 exercices de grande ampleur

En 2013, les efforts porteront sur :

de nouveaux exercices de sécurité (Peste aviaire, secours en montagne,...).

La poursuite du travail de planification (eau potable, distribution de comprimés d'iodes ; PPI Antargaz, secours en montagne).

→ LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) DU SITE ANTARGAZ

Ce dépôt de gaz, classé à hauts risques (Seveso) au titre de la réglementation ICPE, justifie la mise en œuvre d'un plan de prévention des risques technologiques approuvé fin 2011.

En 2012, la DREAL aura accompagné le Préfet du Territoire de Belfort dans la mise en place des financements utiles à sa déclinaison opérationnelle. Une convention a ainsi été proposée aux parties prenantes. Adoptée par le Conseil général et le Conseil régional, elle n'a pas trouvé l'aboutissement attendu, dans

les temps requis, auprès de la Communauté d'Agglomération de Belfort et de l'exploitant. Par ailleurs, les recours portés devant la justice administrative ont justifié la production de mémoire en réponse. Ce dossier, qui fait l'objet d'un contentieux abondant entre l'Etat et la société Antargaz, se poursuivra en 2013. Trois inspections ont été diligentées dans l'année, dont une relative à la maîtrise de l'automate de sécurité, et l'une au titre de la réglementation plus spécifique des appareils à pression.

→ RÉSULTATS DES INSPECTIONS « INSTALLATIONS CLASSÉES »

L'activité de l'inspection des Installations Classées a représenté sur 2012 :

- la réalisation de 2 contrôles inopinés et 32 visites d'inspection (dont 2 carrières),
- l'instruction de 3 dossiers de demande d'autorisation,
- la proposition de 9 arrêtés complémentaires ayant donné lieu à renforcement de prescriptions,
- la proposition de 3 arrêtés de mise demeure,
- le traitement de 2 plaintes.

Mise en œuvre des meilleures techniques disponibles pour les installations IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control).

8 établissements sont soumis à la directive IPPC dans le département. Tous les exploitants ont fourni un bilan de fonctionnement et disposent d'un arrêté préfectoral prescrivant la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles (MTD). Deux visites d'inspection (LISI, SERTRID) ont été réalisées en 2012 pour vérifier certaines dispositions des arrêtés préfectoraux intégrant la mise en œuvre des MTD.

Déchets

L'action nationale sur la résorption des polychlorobiphényles (PCB) s'est poursuivie en 2012 par le contrôle de la situation de l'Institut Sainte-Marie de Belfort.

Prévention du risque de légionellose - La surveillance des tours aéroréfrigérantes s'est poursuivie en 2012. Le partenariat avec l'ARS s'est déroulé dans le cadre du nouveau protocole de collaboration signé le 7 juin 2011, lors de cas de légionellose déclarés. Des cas isolés sont survenus en 2012 (8 demandes par l'ARS d'information sur les résultats d'autosurveillance des rejets des tours aéroréfrigérantes). Les prélèvements inopinés réalisés par un laboratoire agréé dans les 4 établissements contrôlés n'ont montré aucun dépassement des teneurs en légionelles.

Rejets dans l'eau - 7 établissements sont concernés par l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses dans l'eau. Les 7 arrêtés préfectoraux signés en décembre 2009 et mai 2010 instaurant la campagne de surveillance « initiale » pour ces établissements prioritaires, ont abouti à la réception de 5 rapports de synthèse dont 2 ont été jugés irrecevables et font l'objet d'une demande de compléments pour statuer sur la nécessité de prescrire une surveillance pérenne des rejets ou d'une réduction des rejets (application de la circulaire du 27 avril 2011).

Quatre autres établissements ont été identifiés comme pouvant déclasser les masses d'eau et ont fait, à ce titre, l'objet d'un arrêté complémentaire prescrivant la réalisation de la campagne de surveillance initiale des rejets.

Le cadre de saisie GIDAF (gestion informatisée des données d'autosurveillance fréquentes) pré-rempli en 2010 a été vérifié et mis en cohérence, si nécessaire, avec les prescriptions des arrêtés préfectoraux pour 11 établissements. Des ajustements sont en cours dans la phase d'utilisation par les industriels qui saisissent désormais sur GIDAF.

Sites et sols pollués

Dans le cadre des mesures de résorption des pollutions de la masse d'eau des alluvions du bassin de l'Allan (dont la Savoureuse) identifiée par le SDAGE 2009-2015 comme dégradée, en particulier par des pollutions historiques d'origine industrielle et comme ressource à préserver pour l'alimentation en eau potable, 3 actions importantes ont été menées :

- les travaux de réhabilitation de l'ancienne UIOM de Fêche l'Eglise sont en cours sur la base des prescriptions de l'arrêté préfectoral complémentaire du 11 mai 2011, prescrivant des mesures de gestion et surveillance des eaux ;

- les travaux de dépollution des eaux souterraines polluées par les solvants chlorés pour les Sociétés ALLEVARD RÉJNA et STYRIA RESSORTS à Châtenois-les-Forges sont en cours et montrent une bonne efficacité du système de traitement mis en place ;
- la mise en sécurité du site orphelin SOPHIAL à Giromagny a été finalisée avec le concours de l'ADEME.

Les diagnostics des sols potentiellement pollués sur des lieux accueillant des enfants et des adolescents ont été réalisés et concernent les 3 établissements scolaires (école primaire, collège, lycée) de Sainte-Marie à Belfort.

Carrières

Les deux inspections effectuées en 2012 ont permis de constater que la mise en application des dispositions du Code du Travail relatives aux Entreprises Extérieures a été réalisée sans appeler de remarques majeures. Une autre inspection portait sur les suites à donner à l'instruction d'un accident du travail.

→ LA PROTECTION CONTRE LES NUISANCES ET LES INONDATIONS

A l'issue d'un travail conduit dans le cadre de la déclinaison de la directive inondation, de croisement des enjeux présents sur le territoire et des aléas liés aux risques inondations, le secteur de l'agglomération de Belfort-Montbéliard a été désigné par arrêté préfectoral de Bassin, Territoire à Risques Importants. En effet, près de 90 000, soit 40% de la population, et 70 000 emplois sont potentiellement concernés par ce risque sur ce secteur. Une stratégie locale et un plan de gestion du risque seront ainsi déclinés dans les années à venir, dans le prolongement des actions d'ores et déjà conduites. Dans un souci d'accompagnement de cet objectif, une mission a été confiée à des étudiants en MASTER à la Sorbonne, pour appréhender la résilience du territoire aux événements extrêmes, les outils d'aménagement du territoire en place et la perception des parties prenantes.

Durant l'année 2012, plusieurs travaux ont été réalisés par les services de la Direction Départementale des Territoires :

- la conduite des procédures d'autorisation et de contrôle des installations de stockage de déchets inertes (ISDI), et l'accompagnement du Conseil Général dans l'élaboration des plans de gestion des déchets ménagers et du BTP
- l'approbation et la publication des cartes stratégiques du bruit de l'A36, des routes départementales et de certaines voies communales de Belfort
- le suivi de la remise en service des bassins écrêteurs de crues de la Savoureuse et de la Rosemontoise , prévue d'ici fin 2013,
- la révision des Plans de prévention du risque inondation (PPRI) de la Savoureuse et de la Bourbeuse
- le recensement des digues et barrages (décret relatif aux ouvrages hydrauliques)
- la transmission aux collectivités de l'atlas des mouvements de terrain réalisé par le Centre d'études techniques de l'Équipement (CETE).

Anti-endommagement des canalisations

Le Territoire de Belfort est particulièrement engagé dans la prévention des endommagements des canalisations, sources de risques d'atteinte notamment aux personnes. Cela s'est concrétisé en 2012, et sous l'impulsion du préfet, par la mise en place d'une convention liant les différentes parties prenantes sur ce thème, et favorisant le retour d'expériences. Les efforts de sensibilisation et de mobilisation se sont poursuivis au travers des assises de la sécurité tenues le 8 novembre, sous l'impulsion de GRDF, de la Fédération des travaux publics et la Délégation des canaliseurs de France. L'État a, devant un parterre regroupant collectivités, entreprises de travaux publics, porteurs de projets, présenté le sens des évolutions réglementaires et des outils développés, rappelé les responsabilités de chacun et échéances, et sensibilisé l'auditoire quant à la nécessité sur ces sujets "d'anticiper les projets, d'en vérifier la compatibilité avec les réseaux et de les accompagner dans leur mise en oeuvre". Promotion a été faite du site internet mis en place par l'État www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr.

→ FAVORISER L'INTEGRATION CITOYENNE DES POPULATIONS IMMIGREES DANS UN CADRE MAITRISE

Action n°1 : La délivrance des titres dans le cadre de l'accompagnement de l'immigration régulière et le traitement des demandes d'asile

Les étrangers résidant dans le Territoire de Belfort sont majoritairement originaires d'Algérie, de Turquie ou du Maroc. Ces trois pays représentent 73% de la population étrangère du département.

L'année 2012 a été marquée par le déploiement progressif d'AGDREF1 biométrique sur le territoire national. Cette application qui comporte un logiciel de biométrie permet le recueil des empreintes digitales du titulaire du titre de séjour. Dans le Territoire de Belfort, elle a été mise en service le 21 novembre 2012 sans impact significatif sur le temps d'attente du public, puisque le temps nécessaire à la prise d'empreintes est de moins de deux minutes.

La qualité de l'accueil du public étranger à la Préfecture du Territoire de Belfort se caractérise, en 2012, par :

- un temps d'attente moyen au guichet de 11 minutes ;
- un délai de traitement des premières demandes de titre de séjour de 80 jours, alors que la moyenne nationale est de 100 jours.

En 2012, le nombre de titres de séjour délivrés (1814) est en baisse par rapport à 2011 (2099).

	2012	2011	Evolution 2011/2012
Premiers titres	474	553	-14 %
Renouvellements	1340	1546	-13 %
TOTAL	1814	2099	-14 %

1814 titres de séjours délivrés en 2012 dont :

- **508 titres étudiants**
- **435 pour les salariés**
- **509 au titre du regroupement familial**
- **362 autres**

Les étudiants étrangers

Les titres de séjour délivrés à des étudiants étrangers sont en augmentation de +3% en 2012 et représentent, une part importante du total des titres délivrés dans le département.

Ces étudiants sont principalement des étudiants inscrits en master ou en doctorat à l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM). Au sein de cette université, un étudiant sur cinq est étranger. Ces chiffres témoignent du rayonnement international de la formation d'ingénieur dispensée par cette université.

	2012	2011	Evolution 2011/2012
Premiers titres	81	81	stable
Renouvellements	427	412	+4 %
TOTAL	508	493	+3 %

Les salariés étrangers

En 2012, une part significative des étrangers admis au séjour en qualité de salarié étaient déjà présents dans le département en tant qu'étudiant. Le changement de statut d'étudiant à salarié, après obtention d'un diplôme, constituant le mode principal d'accès au marché du travail des ressortissants étrangers.

D'une manière générale, la main-d'œuvre étrangère dans le Territoire de Belfort est constituée de personnels hautement qualifiés: ingénieurs, professeurs en recherche, doctorants, cadres, médecins.

	2012	2011	Evolution 2011/2012
Premiers titres	73	56	+30 %
Renouvellements	362	469	-23 %
TOTAL	435	525	-17 %

L'immigration familiale

Cette catégorie recouvre, pour l'essentiel, les titres délivrés aux familles de français (conjoint de français, parent d'enfant français...) et ceux délivrés dans le cadre de la « vie privée et familiale ».

	2012	2011	Evolution 2011/2012
Premiers titres	108	107	+1 %
Renouvellements	401	383	+5 %
TOTAL	509	490	+4 %

L'asile

92 personnes ont demandé l'asile en 2012, soit une **augmentation** de 39% par rapport à 2011. Les deux premiers pays de provenance des demandeurs d'asile sont le Kosovo et la Géorgie.

A contrario, le nombre de décisions de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ou de la Cour nationale du droit d'asile accordant l'asile (statut de réfugié ou protection subsidiaire) connaît une baisse significative par rapport à l'année 2011 : 7 décisions favorables contre 14 en 2011.

Action n°2 : L'État porte son effort sur le traitement du contentieux des étrangers



Proposer un accueil spécifique aux étrangers

Selon une tendance observée au niveau national, le contentieux des étrangers a progressé de plus de 200% en trois ans dans le Territoire de Belfort (94 recours devant les juridictions administratives en 2012 contre 31 en 2009).

Néanmoins, le taux d'annulation des décisions préfectorales est très faible par comparaison à ce qui est observé dans les autres départements. **En 2012, ce taux est de 7,45%, alors que le taux national est de 28,44%.**

+200% de contentieux étranger entre 2009 et 2012

Un taux d'échec au contentieux de 7,45%

Action n°3 : Encourager l'intégration des étrangers qui souhaitent acquérir la nationalité française et la diffusion des valeurs républicaines

Dans le cadre du programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI) adopté en 2010, de nouvelles actions départementales ont été mises en œuvre en 2012 pour un montant total de 64 810€.

- **Des actions linguistiques** à visée professionnalisante réalisées par quatre opérateurs : l'ADIJ à Delle et Beaucourt, l'IFPA, l'association IDEE et l'association Femmes Relais à Belfort pour un financement de 26 560 €

- **Une action sur la santé** menée par le Collectif Inser'Toit en direction des migrants âgés, financée à hauteur de 12 000€

➤ **L'acquisition de la nationalité française**

L'acquisition de la nationalité française consacre l'intégration effective et complète d'un ressortissant étranger en France.



Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté 2012

S'agissant des naturalisations par décret du Premier ministre, **le nombre de dossiers de demande de naturalisation par décret instruit est en baisse en 2012 : - 48 % par rapport à 2011 (79 dossiers contre 153 en 2011 et 195 en 2010).**

Cette baisse, très marquée au premier trimestre est liée à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2012, de la réforme du contrôle de la langue française qui a eu pour conséquence de réduire fortement le nombre de personnes remplissant les conditions pour déposer une demande. En effet, désormais, lors du dépôt de sa demande, le postulant doit, pour prouver qu'il a une connaissance suffisante du français, fournir un diplôme ou une attestation, alors qu'auparavant, ce n'est qu'après le dépôt du dossier, dans le cadre de l'entretien d'assimilation mené par un fonctionnaire de préfecture, que la condition de connaissance du français était appréciée. Ainsi, les postulants qui n'ont aucun diplôme français de niveau supérieur ou équivalent au brevet des collèges doivent se soumettre au test organisé par l'un des organismes agréés par le ministère de l'intérieur destiné à déterminer s'ils ont le niveau « B1 oral » (celui d'un élève en fin de scolarité obligatoire).

Dans le Territoire de Belfort, l'organisme agréé a organisé le premier test le 17 février 2012, avec des résultats communiqués trois semaines après, ce qui a nécessairement fait baisser le nombre de dossiers déposés sur les deux premiers mois de l'année.

Dans ce contexte, pour rendre la naturalisation plus accessible, la circulaire du 16 octobre 2012 a assoupli les critères d'appréciation de l'insertion professionnelle et établi une présomption d'assimilation à la communauté française des jeunes de moins de 25 ans qui ont effectué tout ou partie de leur scolarité en France.

Les étrangers conjoints de français peuvent, quant à eux, obtenir la nationalité française par déclaration. **En 2012, 45 déclarations de naturalisation ont ainsi été souscrites auprès de la Préfecture du Territoire de Belfort, contre 64 en 2011.**

Une action menée en faveur de l'intégration des étrangers en 2012 :

Une action linguistique et de prévention santé dans le cadre du PRIPI

Des subventions à hauteur de 64 810€

79 naturalisations par décret en 2012 et 45 déclarations de naturalisation

→ MODERNISER LE SERVICE RENDU AU PUBLIC ET ADAPTER LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Action 1 : La réforme de l'État territorial

REFONTE DE L'ORGANIGRAMME DE LA PRÉFECTURE ET MUTUALISATIONS INTERSERVICES MISE EN PLACE AU 1^{ER} JANVIER 2013

En 2012 la Préfecture s'est engagée dans une réorganisation de services avec l'adoption en septembre 2012 d'un nouvel organigramme. Effectif depuis le 1er janvier 2013, l'organisation de la préfecture a été revue pour faire face aux enjeux de la modernisation de l'action publique, pour un service public performant et de qualité. Les missions ont été repensées avec la volonté de les rendre plus lisibles.

L'architecture générale est la suivante :

- les missions liées à la sécurité, à l'ordre public, à la sécurité civile, à la communication, à la police administrative, aux affaires réservées, continuent de relever de la **direction des services du cabinet**,
- les libertés publiques et l'administration territoriale sont regroupées dans un pôle unique au service du public et des collectivités territoriales. **La direction des libertés publiques et de la démocratie locale** est ainsi mieux armée pour faire face aux nouvelles applications (ex. : FAETON), pour exercer un contrôle de légalité de qualité et pour faire face aux tâches lourdes d'organisation des élections,
- les missions support, la gestion, les ressources humaines constituent un pôle cohérent. **La direction des moyens et de la modernisation** est essentielle dans le quotidien de chaque agent,
- la création du **secrétariat général aux affaires départementales** répond à la volonté de créer auprès du secrétaire général de la préfecture un outil réactif et de synthèse pour le pilotage des politiques publiques dans les domaines de l'économie, de l'emploi et de la cohésion sociale.

MUTUALISATIONS DE SERVICES

Création en 2012 du **Service interministériel départemental des systèmes de l'information et de la communication (SIDSIC)**. Ce service est la résultante de la fusion des unités informatiques et de téléphonie de la préfecture, de la Direction départementale des territoires et de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations. Composée de 7 agents, cette équipe intervient sur l'ensemble des sites des trois administrations citées. Après une période de formation et de maîtrise des divers équipements propres à chaque entité, cette réorganisation a l'avantage de rationaliser et rendre plus efficace la gestion des systèmes d'information.

Deux autres mutualisations interservices ont été mis en place par la Préfecture en partenariat avec les DDI, le STAP et l'ONF :

- mutualisation du courrier : le bureau du courrier de la préfecture assure la collecte et l'affranchissement des plis pour tous ces services ;
- mutualisation de l'équipe technique : les agents techniques réalisent des petits travaux d'intervention et d'entretien immobilier dans l'ensemble des locaux.

UNE NOUVELLE ORGANISATION ACADÉMIQUE

Le décret du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique a modifié la répartition des compétences en matière d'action éducative. La définition de la politique académique relève du recteur et l'échelon départemental est désormais confié au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), nouvel intitulé de la fonction d'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN). Dans le même temps, l'Inspection académique devient Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

Par délégation du recteur, le DASEN conserve toutes les missions antérieurement attribuées aux inspecteurs d'académie : dans le premier degré, il décide notamment de l'ouverture et la fermeture des classes et des écoles, de

l'implantation des emplois d'enseignants, dont il gère la carrière (promotions, mutations, formation continue, retraite) ; dans le second degré, il est responsable du respect de l'obligation scolaire, des conditions d'accueil et d'affectation des élèves, de l'orientation et des affectations après la classe de troisième.

Dans le Territoire de Belfort, le DASEN est assisté d'une inspectrice de l'éducation nationale (IEN) adjointe et ASH (adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés), de trois IEN chargés d'une circonscription pour l'enseignement du premier degré, d'un IEN information et orientation et d'un IEN enseignement technique. La coordination des services est confiée au secrétaire général, qui assure une collaboration étroite avec les IEN.

STRATÉGIE RÉGIONALE DE LA QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION

Dans le cadre de la stratégie régionale de la qualité de la construction [2011-2013], les priorités d'actions de l'État dans notre département se sont traduites par le portage opérationnel des politiques de la qualité de la construction dans les bâtiments publics (État et collectivités) sur des champs tels que l'accessibilité, la thermique, la connaissance et la gestion du patrimoine immobilier. La participation de la DDT aux travaux de la cellule départementale de la stratégie immobilière de l'État, en relation avec la préfecture et France-domaine, a permis d'engager la conduite d'opération de la rénovation des toitures de l'inspection

académique et suivre les travaux de rénovation du sas d'entrée de la DDT.

La poursuite de la mise en œuvre de cette stratégie régionale, en 2013 sera consacrée notamment à la mobilisation des services de l'État et des collectivités sur le respect de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et en particulier de l'échéance de 2015.

MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT-PROPRIÉTAIRE

Le service France Domaine et le responsable de la politique immobilière à la DDFIP du Territoire de Belfort participent activement à la déclinaison de la nouvelle politique immobilière de l'Etat-proprétaire visant à rationaliser le parc immobilier sur la base d'un parc plus resserré, mieux adapté aux missions de l'État, plus économe des deniers publics, de meilleure qualité et mieux entretenu.

Le processus de mise à jour du Schéma Pluri-annuel de Stratégie Immobilière de l'État (SPSI 2009 version Réate) s'est poursuivi en 2012 et élargi à l'ensemble des services de l'État, aux opérateurs de ce dernier (pilotage au niveau central).

Les travaux de fiabilisation des données de l'inventaire des biens de l'État, rendus nécessaires pour permettre la levée de la réserve immobilière formulée par la Cour de Comptes

lors de la certification des comptes de l'État ont été pérennisés en 2012.

Dans le cadre de la gestion de l'inventaire immobilier dans Chorus et de la comptabilité patrimoniale, 16 immeubles domaniaux ont été évalués par France Domaine. L'optimisation du patrimoine immobilier s'est également traduite par la cession de 5 biens immobiliers pour un montant de 367 260 €.

Enfin, France Domaine a très largement couvert son objectif 2012 afférent à l'établissement des conventions d'utilisation qui doivent être conclues entre l'Etat-proprétaire et les administrations utilisatrices des immeubles domaniaux du département. Depuis 2010, 283 conventions ont été proposées à la signature des administrations, ces dernières devant entrer en phase opérationnelle d'ici la fin de l'année 2013.

Action 2 : Le service des usagers

→ SERVICE AUX CONTRIBUABLES

Dans l'exercice de ses missions régaliennes d'assiette et de recouvrement de l'impôt, la DDFIP du Territoire de Belfort entend offrir un meilleur service aux contribuables.

Depuis le 12 septembre 2012, les usagers particuliers et professionnels ont accès à la nouvelle documentation fiscale « BOFIP-impôts » mise en ligne sur Internet. Les contribuables ont ainsi à leur disposition l'ensemble des commentaires de l'administration sur la loi fiscale.

Le Guichet Fiscal Unifié pour les usagers particuliers

Dans le cadre du Guichet Fiscal Unifié, les usagers particuliers disposent en un même lieu (dans les 2 Services d'information Publique du Centre des Finances Publiques de Belfort ou les 2 trésoreries mixtes de Delle et Giromagny assurant l'accueil fiscal de proximité) d'un interlocuteur unique pour traiter les problématiques de calcul ou de paiement de leurs impôts : IR, TF et TH.

La rénovation en 2012 de l'espace dédié à l'accueil du public au Centre des Finances Publiques de Belfort témoigne de la préoccupation majeure liée à la qualité du service rendu à l'usager.

La campagne d'impôt sur le revenu demeure un temps fort dans les relations entre l'administration des Finances Publiques et ses usagers. En 2012, 11 515 contribuables ont été accueillis physiquement durant la campagne sur l'impôt sur le revenu (IR) (du 23 avril au 23 juin 2012), dont 1 290 dans les trésoreries mixtes. La campagne IR a été l'occasion de promouvoir la télédéclaration, les résultats du département étant dans ce domaine d'un bon niveau au regard de son potentiel : 26 441 déclarations ont été effectuées par téléprocédure en 2012.

Durant la campagne des avis du dernier trimestre de l'année relative aux taxes foncières et à la taxe d'habitation, les deux Services des Impôts des Particuliers et les deux Trésoreries mixtes de proximité ont reçu un peu plus de 20 000 usagers.

Les efforts réalisés en matière de dématérialisation des moyens de paiement, qui concourent à faciliter l'impôt et qui parallèlement contribuent à améliorer le civisme fiscal se traduisent par un taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers élevé, soit un peu plus de 60 % pour 2012.

Le service rendu à l'usager s'exprime également à travers la célérité dans le traitement

des demandes et réclamations présentées par les contribuables. Fin 2012, le taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR, de TH, de contribution à l'audiovisuel public, traitées dans le délai d'un mois s'établit à 98,58%.

Un nouveau service pour les usagers particuliers a vu le jour en 2012 : le service « Démarches en Ligne » (DemL) permet à ces derniers, via leur compte fiscal, d'effectuer en ligne des réclamations ou d'autres démarches fiscales courantes. Sur le deuxième semestre de l'année 2012, ce sont 585 contribuables du département qui ont utilisé ce dispositif.

Enfin, la mission de médiation à l'égard des usagers demeure un point saillant de l'activité de la DDFIP qui a reçu 136 saisines du conciliateur fiscal en 2012 pour lesquelles le taux de réponses rendues en moins de 30 jours s'est élevé à 95,49 %.

Les Services des Impôts des Entreprises sont les interlocuteurs uniques des professionnels

Les Services des Impôts des Entreprises s'attachent à faciliter les démarches des usagers professionnels, notamment en les accompagnant dans la mise en œuvre des nouveaux dispositifs de téléprocédures fiscales. Une nouvelle évolution importante est intervenue sur ce point au 1^{er} octobre 2012, l'ensemble des entreprises soumises à l'IS ayant désormais l'obligation de recourir aux téléprocédures pour la déclaration et le paiement de la TVA ainsi que le paiement de l'IS et de la TS. Fin 2012, ce sont 2 588 entreprises qui utilisent TéléTVA dans le département. La part des recettes de TVA, d'impôt sur les sociétés, de taxe sur les salaires faisant l'objet d'un télé-règlement par les usagers professionnels représente 82,78 %.

Déploiement du référentiel Marianne (DDFIP)

La mise en œuvre du référentiel Marianne comportant 19 engagements de qualité de service a concerné comme en 2011 les services en charge de la gestion fiscale mais son périmètre a été étendu en 2012 au secteur public local pour les deux trésoreries mixtes du département ainsi qu'à la Paierie départementale.

Mobilisée sur le respect des engagements de réponse aux usagers dans des délais maîtrisés et annoncés pour toutes les démarches effectuées par téléphone (prise en charge des appels en moins de 5 sonneries), par courrier

(traitement des courriers dans le délai de 15 jours ouvrés) ou par courriel (traitement des courriels en 5 jours ouvrés), la DDFIP se situe à un bon niveau sur l'indicateur de qualité de service avec un taux de 94,3 % atteignant ainsi largement son objectif de 75 % pour 2012.

→ **SIMPLIFICATION DE LA DÉLIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET LES PASSEPORTS**

La qualité du service rendu aux usagers constitue un souci constant. La Préfecture du Territoire de Belfort affiche, depuis 2011, un délai de traitement des demandes de carte nationale d'identité et passeport qui est exceptionnel, puisqu'il n'est que d'un jour contre 2,4 jours en 2010.

Ce délai est très inférieur à la moyenne nationale qui est de 7,67 jours pour les cartes nationales d'identité et de 4,66 jours pour les passeports.

→ **APPLICATION S.I.V (SYSTÈME D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES)**

Depuis la fermeture le 17 décembre 2010 du service des cartes grises à la sous-préfecture de Lure, environ 12 % des demandes d'immatriculation effectuées en préfecture de Belfort proviennent d'usagers résidant en Haute-Saône.

Le préfet a poursuivi en 2012 la signature des conventions d'habilitations et d'agrément des professionnels de l'automobile (22 conventions signées depuis 2009) afin d'effectuer les formalités administratives liées aux opérations d'immatriculation des véhicules neufs et d'occasion. Néanmoins, les préfectures conservent une compétence générale en matière d'immatriculation au titre de laquelle il leur revient d'effectuer le contrôle de ces professionnels habilités. Au cours de l'année 2012, plusieurs professionnels ont ainsi été contrôlés.

→ **LE NOUVEAU PERMIS DE CONDUIRE EUROPÉEN PROJET FAETON**

Le nouveau permis de conduire européen est entré en vigueur en janvier 2013.

Ce nouveau document, d'un format «carte de crédit», plastifié avec puce électronique, vise à lutter contre la fraude, garantir la libre circulation au sein de l'Union Européenne et améliorer la sécurité routière en créant notamment la catégorie AM pour les

cyclomoteurs et les voiturettes.

Pour assurer la délivrance de ce nouveau titre, le ministère de l'intérieur a développé une nouvelle application informatique appelée « FAETON ». Tout au long de l'année 2012 des travaux préparatoires ont été réalisés. Ainsi, les personnels de la préfecture et les professionnels partenaires (auto-écoles, centre de sensibilisation à la sécurité routière) ont été formés et tenus informés de l'évolution du projet.

→ **ÉLECTIONS 2012 : UNE MOBILISATION FORTE DE LA PRÉFECTURE POUR UNE ORGANISATION RÉUSSIE**

La Préfecture du Territoire de Belfort a géré l'organisation administrative et matérielle des élections présidentielles et législatives de 2012. Comme à l'accoutumée, les travaux de mise sous pli (propagande électorale) ont été réalisés, moitié par des associations intermédiaires, et moitié par le personnel de la préfecture.

La préfecture a eu enfin à piloter la centralisation des résultats des communes avant une ultime vérification et une validation définitive.

Les élections professionnelles ont été organisées par les services de la Préfecture en 2012 :

- élections des juges du tribunal de commerce le 12 octobre organisées pour l'élection de deux juges
- élections des membres de la chambre interdépartementale d'agriculture :
Les travaux pour les élections à la chambre interdépartementale d'agriculture ont été lancés en juillet 2012, avec l'affichage dans les mairies de l'avis annonçant la révision des listes électorales. Deux commissions ont été créées et se sont réunies autant que de besoin, sous la présidence du représentant du Préfet, d'une part pour la révision des listes électorales et d'autre part, pour la préparation de l'organisation du scrutin, lequel a été clos le 31 janvier 2013, avec un dépouillement le 6 février 2013. Les élections ont eu lieu exclusivement par correspondance. A l'issue de ces élections, la fusion des deux chambres du Doubs et du Territoire de Belfort est devenue effective.

Action 3 : Améliorer la qualité de l'action et du service public

→ DÉPLOIEMENT DE LA MÉTHODE LEAN

Mise en place dans les préfectures depuis 2010 ; cette méthode montre son utilité pour le bureau des CNI-Passeports en permettant le redéploiement d'effectifs sur d'autres activités.

Un Lean est en cours depuis le 4^{ème} trimestre 2012 sur le courrier réservé de la préfecture et devrait voir son terme dans le courant du 1^{er} semestre 2013 avec la mise en place d'un logiciel dédié.

→ QUALIPREF

La préfecture du Territoire de Belfort est certifiée Qualipref depuis décembre 2007. Elle se doit de respecter deux modules obligatoires portant sur l'accueil général et des engagements communs (comme une réponse systématique aux suggestions et réclamations) et un module optionnel, en l'occurrence la communication de crise.

Différentes actions ont été menées afin d'obtenir le maintien de la certification (en janvier 2013) dont les plus marquantes ont été les suivantes :

- La réunion du comité local des usagers : conduite en décembre 2012 avec les partenaires externes de la préfecture (presse, association des maires, associations de consommateurs). Ce comité a permis de présenter les résultats et le bilan de l'enquête de satisfaction 2012, la tenue des indicateurs qualité, la mise en place du nouveau référentiel Qualipref et a été l'occasion d'aborder les horaires d'ouverture de la préfecture.
- L'enquête de satisfaction 2012 :
L'enquête de satisfaction annuelle a été réalisée en octobre 2012. Au total 302 personnes ont été interrogées. Elle a permis les constats suivants :
 - 83,1% de particuliers sur l'ensemble du public fréquentant la préfecture,
 - près de 54% viennent pour une carte grise,
 - 90,1% jugent l'accueil et l'information par téléphone comme satisfaisant ou très satisfaisant,
 - 97,7% jugent l'accueil et le service à la préfecture comme satisfaisant ou très satisfaisant.

→ DEVELOPPER UN PARTENARIAT PRIVILEGIE AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Action n° 1 : L'État soutient les collectivités dans la réalisation de projets

→ Dotations aux collectivités

En 2012, l'État a contribué à la réalisation de nombreux projets et a entendu développer des partenariats privilégiés avec l'ensemble des collectivités locales. Il a donc versé :

> Au titre des dotations annuelles de décentralisation : 3 481 449 € versés au département du Territoire-de-Belfort pour :

- la dotation générale de décentralisation (944 598 €),
- la dotation départementale des collèges (708 430 €),
- le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (1 743 116 €),
- la dotation amendes de police relevées par les radars automatiques (85 305 €).

> Au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : cette dotation, créé par l'article 179 de la loi n° 201061657 de finances pour 2011 résulte de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR).

La DETR permet de financer des projets d'investissement ainsi que des projets intervenant dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Réunie en 2012 la commission des élus a fixé les 5 catégories d'opérations prioritaires et les taux de subvention applicables à chacune d'elles à savoir :

- infrastructures urbaines - voirie et réseaux divers : taux de 20% à 40%
- patrimoine : taux de 20% à 40%
- développement économique, touristique et environnemental : taux de 20% à 40%
- développement social, maintien des services publics en milieu rural et services à la personne : taux de 20% à 40%
- soutien à l'ingénierie territorial: taux de 20 à 40%

La dotation attribuée au titre de 2012 s'est élevée à 1 175 253 € et a permis de soutenir 45 projets sur 75 dossiers déposés par les collectivités éligibles. Les projets soutenus représentent un total d'investissement de 7 570 849 € de la part des collectivités.

> Au titre des subventions parlementaires : ces subventions, accordées par arrêtés ministériels, représentent pour l'année 2012 un montant global de **927 359 €** et se rapportent à 58 dossiers soutenus par les parlementaires pour un montant d'investissement de 8 141 351 €.

> Au titre des amendes de police : l'enveloppe déléguée au Territoire-de-Belfort, hors ville de Belfort, est répartie par le Conseil Général. La Préfecture en assure la gestion comptable. Pour 2012, la ville de Belfort a **perçu 379 644€ et 35 communes ont été subventionnées pour un montant total de 146 173 €.**

En 2012, l'État a versé plus de 6,1M€ aux collectivités territoriales du département

3 481 449 € ont été versés au titre des dotations annuelles de décentralisation

La DETR a permis de financer 45 projets, pour un montant total de 1 175 253€

927 359 € de subventions parlementaires attribuées

525 817 € au titre des amendes de police

Un effet de levier mesurable de plus de 15M€

→ Cellule application du droit des sols

La cellule Application du Droit des Sols (ADS) a eu une activité soutenue en 2012 avec un total de **3876 actes instruits**.

ACTES	2012	2011	Variations
Certificat d'urbanisme a)	1300	1458	- 10,84
Certificat d'urbanisme b)	240	228	+ 5,26
Permis de construire	796	791	+ 0,63
Permis d'aménager	26	29	- 10,34
Déclaration préalable	1489	1527	- 2,49
Permis de démolir	25	27	- 7,41
TOTAL	3876	4060	- 4,53

796 permis de construire ont été instruits en 2012 contre 791 en 2011 soit une relative stabilité. Ce résultat s'explique en partie par la mise en œuvre au 1er janvier 2013 de la réglementation thermique 2012.

La mise en place à compter du 1er mars 2012 de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme a également fortement mobilisé les agents de la cellule. Cette réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finance rectificative pour 2010, parue au JO du 30 décembre 2010.

Le nouveau dispositif entré en vigueur le 1er mars 2012 a pour objectif de :

- améliorer la compréhension et la lisibilité du régime ;

- simplifier en réduisant le nombre d'outils de financement ;
- promouvoir un usage économe des sols et contribuer à la lutte contre l'étalement urbain ;
- inciter à la création de logements.

Il a également pour objectif d'être économe des deniers publics en réduisant le coût de gestion de l'impôt.

L'ensemble des mesures proposées a été conçu pour donner une très grande marge de manœuvres aux collectivités territoriales et pour une utilisation différenciée sur l'ensemble du territoire et adaptée à la taille, aux caractéristiques et aux politiques d'aménagement propres à chaque collectivité.

Le dispositif est composé de deux taxes qui se complètent :

- la taxe d'aménagement qui porte les objectifs de simplification et de rendement en permettant le financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation;
- le versement pour sous-densité qui porte l'objectif de lutte contre l'étalement urbain et incite à une utilisation économe de l'espace.

→ Activité de la cellule urbanisme-planification (UP)

La cellule UP a produit, au cours de l'année 2012, 8 porter à connaissance de l'État. Dix porter à connaissance spécifiques "Évaluation environnementale" ont été rédigés.

Six procédures ont été engagées en 2012; trois modifications simplifiées, quatre modifications, 3 révisions simplifiées et une révision ont été approuvées. Actuellement, le département est couvert par 24 plans locaux d'urbanisme (PLU), 54 plans d'occupation des sols (POS) et 15 cartes communales. Seules 9 communes relèvent du Règlement National d'Urbanisme (RNU) ce qui est très peu par rapport à la moyenne régionale.

Les services de l'État ont également suivi les travaux du Schéma de cohérence territoriale (ScoT) qui devrait être arrêté et approuvé en 2013.

Action n°2 : Déploiement de la Nouvelle Offre de Services auprès des collectivités territoriales

Les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) portent une attention particulière à la mise en œuvre de la Nouvelle Offre de Services (NOS) dont l'objectif est de mieux répondre aux besoins des collectivités territoriales, en mettant à disposition des élus locaux, qui expriment une attente forte en matière de conseil budgétaire et fiscal, un service plus complet et plus réactif.

→ LE VOLET FISCAL DE LA NOS : UN CONSEIL FISCAL ET FINANCIER ENRICHIS POUR LES COLLECTIVITÉS

En 2012, le service de fiscalité directe locale de la DDFiP s'est attaché à communiquer rapidement les informations utiles aux collectivités, que ce soit en ce qui concerne la notification des bases d'imposition ou la réalisation de simulations.

Sur l'indicateur afférent à l'amélioration des services rendus aux collectivités locales, la DDFiP affiche en 2012 un taux de 100 % respectivement pour la transmission des bases prévisionnelles et des allocations compensatrices aux collectivités avant le vote de leur budget et pour la communication au 10 septembre des bases simulées de Contribution Foncière des Entreprises des établissements dominants aux collectivités les plus importantes du département.

Le service de fiscalité directe locale a réalisé 30 simulations portant sur les taux, sur la fiscalité professionnelle unifiée, et sur l'impact du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

En matière d'assiette fiscale foncière, outre les appuis apportés aux collectivités dans le cadre de la tenue des commissions communales des impôts directs, de la commission intercommunale des impôts directs instaurée par la CAB pour l'évaluation des locaux commerciaux, les deux Services des Impôts des Entreprises ont, en collaboration avec le Centre des Impôts Foncier, poursuivi la mise à jour des valeurs locatives foncières des locaux commerciaux et professionnels dans la perspective des travaux de fiabilisation de la révision foncière à engager en 2013.

4 analyses financières ont été réalisées et

présentées aux décideurs locaux afin de les aider à appréhender la situation de leurs collectivités. Plusieurs collectivités ont saisi leur comptable dans le cadre de la sécurisation de leur situation fiscale, l'une des demandes ayant donné lieu à une prise de position formelle de l'administration liée à une procédure de «rescrit fiscal».

→ LE VOLET TECHNIQUE DE LA NOS : UNE DÉMATÉRIALISATION ACCRUE DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL ET UNE OFFRE MONÉTIQUE PLUS DIVERSIFIÉE POUR LES USAGERS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Tout au long de l'année 2012, la DDFiP s'est attachée à promouvoir, notamment auprès des collectivités les plus importantes (le Département, les Communautés de Communes, l'Office Public d'HLM, la Ville de Belfort...) le développement de la dématérialisation, dans une perspective de déploiement généralisé en 2015 du protocole d'échanges standard PES V2 qui sera le vecteur de transmission de tous les flux informatiques, et l'aboutissement de la dématérialisation globale de la chaîne comptable et financière (payes, transmission de titres, mandats, et des pièces justificatives correspondantes).

Les efforts entrepris ont également permis de progresser sur le volet monétique dont l'objectif est de proposer une offre diversifiée de moyens de paiement dématérialisés des produits locaux (prélèvements, paiements par Internet...) afin d'améliorer les services rendus aux usagers en simplifiant leurs démarches.

Le Titre payable sur Internet (TIPI) qui permet aux usagers de payer en ligne depuis juin 2011 les titres de recette (eau, assainissement, ordures ménagères, cantine, garderie...) sur un site dédié (www.tipi.budget.gouv.fr) a été déployé par 8 collectivités en 2012 dans le département du Territoire de Belfort (CAB, Communautés de Communes du Tilleul, du Sud Territoire, commune de Beaucourt...).

Action n°3 : Dépenses et recettes des collectivités

L'amélioration du délai global de paiement des dépenses des collectivités territoriales reste une priorité pour les comptables de la DDFiP. **Le délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur public local a légèrement progressé, il est de 7,09 jours pour 2012.**

Conformément à la circulaire du 22 mars 2012 relative à la création d'une cellule départementale de suivi de la gestion de la dette des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, la DDFiP a participé en 2012 à 2 réunions de cette instance en vue de mutualiser l'information sur les risques liés aux emprunts structurés, et d'accompagner les collectivités concernées. Les difficultés d'accès au crédit sont également évaluées en collaboration avec la Préfecture.

Action n°4 : Mise en œuvre du nouveau Schéma de Coopération Intercommunale

L'année 2012 a été marquée par la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, adopté le 16 décembre 2011 (arrêté préfectoral du 29 décembre 2011).

Dans ce cadre, **sept arrêtés préfectoraux** ont été pris en 2012 concernant :

- l'extension de périmètre de la Communauté de Communes du Sud Territoire et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, en date respectivement des 11 et 23 octobre 2012,
- la réduction du périmètre de la Communauté de Communes du Bassin

S'agissant des recettes, dans le prolongement de l'harmonisation des procédures de recouvrement des diverses catégories de créances publiques, applicable aux débiteurs de produits locaux depuis le 1^{er} janvier 2012, une nouvelle politique départementale de recouvrement des produits locaux a été mise en place en septembre 2012 en partenariat avec les ordonnateurs. Elle établit une stratégie basée sur une meilleure efficacité de l'action en recouvrement, des poursuites engagées à l'encontre des débiteurs, et des admissions en non valeur pour les créances irrécouvrables. Fin 2012, la DDFiP du Territoire de Belfort affiche un taux de recouvrement sur exercice précédent des produits locaux de 98,10 %.

de la Bourbeuse suite à l'intégration des sept communes de cet EPCI à la Communauté de Communes du Sud Territoire, le 11 octobre 2012

- le projet de périmètre d'un nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes du Tilleul et de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse, le 19 novembre 2012
- la dissolution ou mettant fin à l'exercice des compétences de quatre syndicats intercommunaux, en date des 22 novembre et 14 décembre 2012.

Action n° 5 : Contrôle des actes des collectivités territoriales

Au titre de la commande publique, le nombre de marchés publics reçus en 2012 a augmenté en dépit du relèvement du seuil de transmission (200 000 € HT), soit **126 marchés publics** contre 115 en 2011. Il convient d'ajouter à ce chiffre 278 actes complémentaires concernant des avenants, des reconductions, des actes de sous-traitance, etc...

Il est à noter que deux collectivités ont été contraintes, à la demande de la préfecture, de retirer leur marché en raison du non respect de la procédure mise en œuvre.

S'agissant des finances locales, 341 budgets primitifs, 341 comptes administratifs, 16 budgets supplémentaires et 300 décisions modificatives ont été reçus et contrôlés.

Par ailleurs, il a été réalisé :

- deux saisines de la Chambre Régionale des Comptes pour défaut d'adoption de budget primitif et rejet du compte administratif.
- une saisine du Tribunal Administratif de Besançon concernant la mise en réserve du taux de cotisation foncière des entreprises.

Bilan de l'année scolaire 2011-2012 dans le premier degré

→ Un retour à la hausse des effectifs

Après une diminution en 2011, les effectifs sont à nouveau en légère augmentation à la rentrée 2012, avec **13054 élèves scolarisés dans les 158 écoles publiques** (dont 55 maternelles) des trois circonscriptions primaires du département. Le taux de scolarisation des moins de 3 ans, quoique faible en valeur absolue (8,14%), reste supérieur aux valeurs nationales pour les écoles du Territoire situées en réseau de réussite scolaire (RRS), avec 56,8 %. Environ 20 % des élèves sont scolarisés dans un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), preuve d'une certaine ruralité. Cependant, cette ruralité n'étant pas conforme à la définition INSEE, elle n'est pas prise en compte dans l'attribution de moyens au département.

A la rentrée 2012, le **département s'est vu retirer 13 postes**. La diminution du nombre de postes d'enseignants et l'augmentation du nombre d'élèves expliquent la baisse de l'indice P/E (nombre d'élèves pour 100 enseignants), établi à 5,26 à la rentrée 2012 contre 5,36 en 2011.

Dans le premier degré :

-13 054 élèves scolarisés dans 158 écoles publiques

- 13 postes en moins à la rentrée 2012

→ Les priorités 2011-2012 : sciences, langues, TICE et projets culturels

Une attention accrue est accordée à l'enseignement des sciences, à travers la mise en place d'un « défi sciences » et l'augmentation du nombre des enseignants participant à l'accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire (ASTEP). La

formation a été renforcée dans le domaine des mathématiques, suite à l'analyse des résultats aux évaluations nationales de 2011, dans les domaines des nombres et des mesures et grandeurs.

Un enseignement en langues vivantes est désormais dispensé à 100% des élèves de CE1 du Territoire de Belfort. 81% des élèves de CP reçoivent une initiation en anglais ou en allemand. Le taux de germanistes dans le département est toujours le plus fort de l'académie et se maintient à 11,50 %.

Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), l'équipement en tableaux numériques interactifs est poursuivi : il concerne désormais une vingtaine d'écoles élémentaires du département. Un projet d'expérimentation initié en 2011-2012 à partir de matériels différents (vidéo projecteur interactif, tablettes, tableau numérique interactif, classe mobile) a abouti à la signature d'une convention entre la Ville de Belfort, le CRDP et la DSDEN le 8 février 2013.

Sur le volet des actions culturelles, une cinquantaine de projets en musique, théâtre ou cirque ont été recensés et validés par une commission mixte DSDEN-DRAC. Les écoles ont massivement participé aux spectacles des Journées musicales de France, au festival de cinéma Entrevue et aux rencontres chorales. La Maison pour Tous à Beaucourt, le Théâtre du Pilier à Giromagny ou encore le Théâtre du Granit à Belfort permettent à des classes de plus en plus nombreuses d'assister à des spectacles vivants de qualité et de construire des projets pédagogiques.

→ Les clés de la réussite

L'aide personnalisée

Mise en place pour les élèves présentant des difficultés dans les apprentissages, l'aide personnalisée a concerné 24,82% des élèves en maternelle et 41,84% en élémentaire. En RRS, 50,12% des élèves ont bénéficié du dispositif en 2012. Dans le cadre de la Refondation de l'École, des activités pédagogiques complémentaires (APC) remplaceront l'aide personnalisée à partir de la rentrée 2013, avec des objectifs et des modalités d'organisation proches.

Stages de remise à niveau

Des stages de remise à niveau, pendant les vacances de printemps et d'été, permettent à des élèves volontaires de cours moyen d'approfondir leurs connaissances ou de remédier à des difficultés repérées. En 2012, 513 élèves en ont bénéficié, soit une diminution de 7,56 % par rapport à 2011.

Programme de réussite éducative

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, un Programme de Réussite Éducative a été mis en place dans les écoles de Belfort et Offemont.

Mise en place du Livret Personnel de Compétences

Afin de conduire tous les élèves vers la réussite, l'ensemble des professeurs des écoles du département a été formé pour la mise en place du Livret Personnel de Compétences (LPC) permettant de valider les compétences de base du socle commun au

CE1 (palier 1) et au CM2 (palier 2).

Les résultats aux évaluations nationales de CE1 et CM2 en français et mathématiques placent le département au dessus des moyennes nationales. En CM2, les scores sont particulièrement satisfaisants en français, supérieurs aux moyennes académiques. Les évaluations CM2 sont à l'origine d'outils et de dispositifs permettant d'améliorer la liaison CM2 - 6^e.

De nouveaux moyens :

**- l'aide personnalisée pour
50,12 % des élèves**

**- 513 élèves ont bénéficié de
stages de remise à niveau**

Bilan de l'année scolaire 2011-2012 dans le second degré

→ Une hausse remarquable des effectifs

Treize collèges publics de taille moyenne (300 à 600 élèves) accueillent 5 706 élèves à la rentrée 2012. Les effectifs augmentent pour la première fois depuis plus de 10 ans. Deux collèges sont en Réseaux de Réussite Scolaire (RRS) : Vauban et S. Signoret. Trois Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (deux à Belfort, une à Delle) scolarisent 190 élèves.

L'offre des 5 lycées publics est relativement riche pour les 4 207 élèves accueillis.

Dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire, les familles peuvent demander l'inscription de leurs enfants dans un collège hors de leur secteur, dans la limite des places disponibles, après accueil des élèves du secteur : cette mesure s'applique à tous les collèges du département.

Tous niveaux confondus, 172 demandes ont été accordées en 2012, soit 84,73 % des demandes déposées.

Dans le second degré :

**- 5 706 élèves accueillis dans
13 collèges**

**- 4 207 élèves accueillis dans
5 lycées**

→ Des résultats en progrès

A l'entrée en 6^e, le pourcentage d'élèves en retard baisse chaque année et se situe en dessous de la moyenne nationale.

Au collège, les taux de passage en 5^e et en 4^e progressent pour arriver au dessus de 97 %. La progression du taux de passage en 3^e est de 97,8%, au niveau du taux académique (97,9%) et national (92,9%). Les parcours sont ainsi de plus en plus fluides dans les collèges et les départs en cours de cursus restent en forte diminution.

A la fin du collège, le taux de passage en 2^e Générale et Technologique (GT) progresse en juin 2012 (66,5%).

Au lycée, le taux de passage en 1^e est en légère progression (84,8%), même s'il reste inférieur du résultat académique (88,1%).

En 2012, le taux départemental de réussite des collèges publics au Diplôme National du Brevet (DNB) est en progression à 84,4% (79,8% en 2011), avec 1029 diplômés (contre 986 en 2011).

→ Aider les élèves en difficulté

Au collège, les élèves en difficulté bénéficient de dispositifs d'accompagnement adaptés à leur situation, tel le projet personnalisé de réussite éducative (PPRE) ou l'accompagnement éducatif.

Pour les élèves en risque majeur de

décrochage ou proches d'un conseil de discipline, le dispositif relais peut être proposé. L'élève est alors sorti du collège pour intégrer une classe ou un atelier relais pendant un temps limité (4 à 8 semaines) où il va se reconstruire dans un petit groupe. En 2011-2012, 20 garçons et 2 filles ont bénéficié de ce dispositif.

Les internats d'excellence accueillent des élèves dont le domicile familial n'offre pas les conditions adéquates à la poursuite de leurs études. Ils sont destinés aux élèves d'origine modeste, notamment issus des quartiers de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire. A la rentrée 2012, 22 élèves ont été accueillis en internat d'excellence au lycée Condorcet et 21 au lycée Follereau.

→ Lutte contre l'absentéisme et les violences scolaires

Le respect de l'assiduité scolaire fait l'objet d'un suivi très régulier par la direction académique. 1010 signalements pour absentéisme ont été transmis par les établissements scolaires au cours de l'année scolaire 2011-2012.

559 élèves ont fait l'objet d'un courrier de 1^{er} avertissement (5,6 % de la population scolaire du département dans le second degré). 207 élèves ont reçu un 2^e avertissement.

Enfin, 39 familles sur 100 convoquées se sont présentées à un entretien à la DSDEN.

Dans certains cas de collégiens présentant d'importants problèmes de comportement, de décrochage ou d'addictions, la commission d'évaluation peut apporter une réponse coordonnée entre la DSDEN, le Conseil Général, la Justice (Procureur, Protection

judiciaire de la jeunesse), la Ville de Belfort. Elle ne s'est réunie qu'une fois en 2011-2012 pour étudier les cas de 5 élèves.

La lutte contre les violences scolaires repose sur le respect des règles de vie dans les établissements et prend appui sur des partenariats. Les signalements de faits de violence en milieu scolaire ont fortement diminué au cours de l'année scolaire 2011-2012, avec 36 faits constatés contre 55 l'année précédente.

Les atteintes aux personnes (physiques ou verbales) constituent la majorité des actes de violence signalés par les établissements scolaires du département.

Le recours aux conseils de discipline a augmenté en 2011-2012 : 68 conseils de discipline ont été convoqués dans les établissements du second degré du département (contre 47 l'année précédente), majoritairement dans les collèges. Ils ont donné lieu à 51 mesures d'exclusion définitive (contre 36 en 2010-2011).

Plusieurs pistes de travail :

- **aider les élèves en difficultés**

- **lutter contre l'absentéisme : 559 élèves ont reçu un courrier d'avertissement**

- **lutter contre les violences scolaires : 36 faits constatés et 68 conseils de discipline**

Scolarisation des élèves handicapés

La scolarisation des élèves handicapés reste stable, avec 488 élèves en novembre 2012 pour 487 en janvier 2012, dont 277 élèves du premier et du second degré scolarisés dans des classes dites ordinaires et 211 élèves scolarisés en dispositifs collectifs (**10 classes pour l'inclusion scolaire [CLIS] et 10 unités localisées pour l'inclusion scolaire [ULIS]**).

Pour 168 élèves aux besoins reconnus par la Commission des Droits et de l'Autonomie, un accompagnement est assuré par **86 assistants d'éducation et emplois vie scolaire**, un dispositif coordonné par les cinq enseignants affectés à des missions de référents de la scolarisation.

Ces derniers sont les interlocuteurs privilégiés

des parents, des établissements scolaires et des différents partenaires qui concourent à la réalisation du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

69 élèves bénéficient en outre de matériel pédagogique adapté, grâce à une dotation de 21 500 euros en 2012.

Dispositifs pour les élèves en situation de handicaps :

- **86 AVS et assistants d'éducation**

- **21 500 € pour l'achat de matériel pédagogique adapté**

Perspectives pour l'année scolaire 2013-2014

→ Hausse modérée des effectifs et des moyens du 1er degré

Après une baisse à la rentrée 2011 (13 034 élèves contre 13 155 en 2010), les effectifs se sont stabilisés en 2012 (13 054 élèves). Les prévisions pour la rentrée 2013 suggèrent cette même tendance de légère hausse, avec 13 089 élèves. Dans un contexte budgétaire contraint, le Territoire de Belfort voit sa délégation en emplois d'enseignants du 1^{er} degré abondée de 3 postes. Le P/E prévisionnel départemental 2013 se situe à 5,26, stable par rapport à 2012.

→ Refondation de l'école et réforme des rythmes scolaires

La concertation nationale ouverte par le Premier ministre et le ministre de l'éducation nationale le 5 juillet 2012 a abouti à un rapport remis au Président de la République le 9 octobre 2012. Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 19 mars 2013, réaffirme la priorité au primaire à travers notamment le dispositif "plus de maîtres que de classes" et le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans. Autre réforme notable, la loi met en place une nouvelle formation initiale et continue en instaurant les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), qui ouvriront leurs portes à la rentrée 2013.

La nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires s'inscrit dans cette même dynamique. Le décret 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires instaure une semaine de neuf demi-journées afin d'alléger la journée

Activité de mémoire avec les scolaires

La transmission des valeurs citoyennes et de la mémoire des conflits du XX^{ème} siècle est l'une des missions confiée à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerres (ONACV).

scolaire. Dans le Territoire de Belfort, sur les 85 communes qui comptent au moins une école, **8 communes (53 % des élèves du département) appliqueront la réforme dès la rentrée 2013 et 77 communes (47 % des élèves) bénéficieront d'un report pour la rentrée 2014.**

Réforme des rythmes scolaires dans le Territoire de Belfort :

- 8 communes soit 53 % des élèves du département l'appliqueront dès la rentrée 2013

- en 2014, 77 communes soit 47 % des élèves du département seront concernés

→ Orientation : maintien des objectifs

Dans le second degré, les objectifs des années précédentes seront maintenus : augmenter le passage dans les secondes (générale et technologique ou professionnelle) conduisant au baccalauréat en 3 ans ; maintenir la progression dans le passage en 1^{ère} générale ; limiter les sorties en cours de formation par un traitement vigilant de l'absentéisme et du décrochage. Pour les collèges, il s'agira de confirmer les bons résultats au DNB et la baisse de l'orientation en CAP ; pour les lycées généraux et technologiques et les lycées professionnels, de retrouver un nombre important de bacheliers notamment dans les séries industrielles.

→ Le Concours national de la Résistance et de la Déportation - CNRD -

Le thème 2011 - 2012 du concours était axé sur la Résistance : « Résister dans les camps nazis ». 202 élèves de quatre lycées, deux lycées

professionnels et 11 collèges du département ont participé au concours 2011-2012, dont six élèves de l'EPIDE à Belfort (*Etablissement pour l'Insertion de la défense*). 142 élèves lauréats ont été récompensés lors de la cérémonie de remise des prix organisée à la salle des fêtes de Belfort, le 20 juin 2012

Dans le cadre de la préparation du concours, le Collectif avait invité dans le Territoire de Belfort Mme. Marie-José CHOMBART de LAUWE, déportée durant près de 35 mois dans les camps de concentration de Ravensbrück et Mauthausen.

La grande résistante (« *Résister, c'est demeurer des êtres pensants* ») a témoigné devant les élèves du Lycée Condorcet à Belfort (*quatre classes de première*) le 25 janvier 2012.

Après la remise des prix, les élèves ont effectué, le 3 juillet 2012, un voyage du Souvenir au camp de concentration de Natzweiler-Struthof en Alsace. Le Service départemental a participé à la dotation des lauréats en offrant le financement du voyage au camp du Struthof et une participation à l'achat de DVD (« *apocalypse* »).



Remise des prix concours national de la Résistance et de la Déportation 2012

→ Le concours scolaire de l'ONACVG « Les Petits artistes de la mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants »

Ce concours qui existe depuis 2006, est réservé aux classes de CM1 - CM2. Il reçoit le double patronage du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de la Défense et des anciens combattants.

Les élèves doivent retracer le parcours d'un Poilu de leur commune ou de leur famille dans un carnet de guerre artistique (*dessins, peintures, collages, poèmes, textes...*).

La 6^{ème} édition en 2011-2012 a confirmé tout

l'intérêt et la richesse de ce concours pluridisciplinaire dans la transmission aux plus jeunes de la mémoire de la Grande Guerre et, au-delà, des valeurs de courage et de solidarité portées par leurs aïeux engagés durant ces quatre années de la « Grande Guerre ».

A l'automne 2011 l'école primaire des Marronniers à Delle était engagée, avec deux classes de CM1-CM2 participant au concours pour l'édition 2011-2012.

Le directeur de l'ONACVG a organisé le 25 juin 2012 à la mairie de Delle une cérémonie de remise des prix, très conviviale, aux deux classes de l'école des Marronniers. Tous les élèves ont été récompensés par un roman « jeunesse » financé par l'ONAC.

En ce qui concerne l'édition 2012-2013, l'école élémentaire Maurice Henry de Bavilliers est inscrite au concours.

→ Un travail pédagogique et de mémoire : le Commandant ARNAUD de Roppe au Mont-Valérien

Lors de la Seconde Guerre mondiale, le Commandant ARNAUD, aviateur de la quatrième Escadre de Chasse, a été abattu dans la forêt de Roppe (12 septembre 1944). Son corps a été inhumé dans la crypte du Mont-Valérien.

Autour de cet événement, la directrice-enseignante de l'école de Roppe a organisé en 2011-2012 un projet de classe culturelle avec un séjour pédagogique à Paris en février 2012, afin de faire visiter à 23 élèves la capitale française, et de leur permettre de découvrir les Hauts Lieux de mémoire nationaux.

Les élèves de Roppe ont visité les Invalides et le Mont-Valérien, se sont rendus sur la tombe du Commandant ARNAUD, dont une stèle se trouve dans leur commune, rappelant le sacrifice de cet aviateur.

Le service départemental a soutenu ce projet tout au long du déroulement des différentes phases du projet (conseils historiques, supports documentaires, exposition, aide aux manifestations commémoratives) et a participé au financement du voyage à Paris.

→ Actions mémorielles au Lycée agricole de Valdoie

Le Service départemental de l'ONAC soutient, depuis plusieurs années, une série d'actions mémorielles de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Valérie, qui s'articule chaque année autour de trois axes :

- la venue d'un résistant ou d'un déporté qui témoigne de son vécu auprès des lycéens,
- l'installation d'une exposition sur la Résistance ou la Déportation ONAC à l'établissement,
- et, en fin d'année, un travail pratique de mémoire au camp de Natzweiler-Struthof en Alsace pour 100 lycéens.

Cette triple initiative est à souligner, les lycéens de Valdoie étant toujours très intéressés par ce travail de mémoire. En début d'année 2012, le Service départemental a financé le voyage au Struthof à hauteur de 1 280 euros. Le voyage de fin d'année 2012 n'est pas encore effectué. Il le sera peut-être à la date de réunion du Conseil départemental.

Au total, le Service départemental a financé en 2012 des opérations mémoire à hauteur de 5 248,12 euros.

→ Chemin de la mémoire

Le Territoire de Belfort a reçu le 2 février 2012, Monsieur Marc LAFFINEUR, Secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants alors en fonction.

Cette visite de M. LAFFINEUR s'est notamment déroulée au Collège Val de Rosemont de Giromagny, avec présentation au ministre des six panneaux illustrant le « Chemin de la mémoire » (*Résistance du nord du département*). Cette visite était effectuée en présence d'une classe de collégiens de 3^{ème} avec leur professeur, ayant participé à la réalisation de ce circuit pédestre ayant pour but de sensibiliser les générations actuelles et futures à la Résistance.



Hommage au morts pour la France par le Secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants